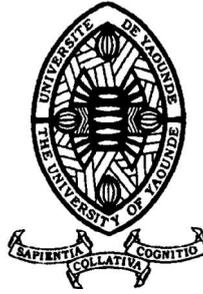


REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
ECOLE NORMALE SUPERIEURE
DEPARTEMENT DE FRANÇAIS



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I
HIGHER TEACHER TRAINING COLLEGE
DEPARTMENT OF FRENCH

L'INTERROGATION DANS LE DISCOURS POLITIQUE AU CAMEROUN : LE CAS DU PRÉSIDENT PAUL BIYA [Discours à la nation 2009-2013]

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme des professeurs de
l'enseignement secondaire deuxième grade (Di.P.E.S II)

Par :

Marie Rosy Clodia ABOMO
Licenciée ès Lettres Modernes Françaises

Sous la direction
GÉRARD MARIE NOUMSSI
Maître de Conférences

Année Académique
2015-2016





AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire de Yaoundé I. Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : biblio.centrale.uyi@gmail.com

WARNING

This document is the fruit of an intense hard work defended and accepted before a jury and made available to the entire University of Yaounde I community. All intellectual property rights are reserved to the author. This implies proper citation and referencing when using this document.

On the other hand, any unlawful act, plagiarism, unauthorized duplication will lead to Penal pursuits.

Contact: biblio.centrale.uyi@gmail.com

DÉDICACE

À ma fille, Lumière Joyce Danielle MENGUE

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont d'abord à l'endroit du DIEU tout puissant.

Nous manifestons ensuite notre gratitude à l'endroit de tous ceux qui ont intellectuellement, moralement et matériellement contribué à l'élaboration de ce travail.

Nos remerciements vont prioritairement à l'endroit de :

- Gérard Marie NOUMSSI, notre directeur de recherche, dont la patience, la disponibilité et la tolérance nous ont permis de conduire ce travail. Qu'il trouve ici toutes les marques de notre profonde reconnaissance,
- MENGUE AKONO Marthe, ma mère, qui a mis à ma disposition tous les moyens financiers qui ont été des facteurs déterminants dans l'accomplissement de ce travail,
- OB'AA ESSOLA Samuel, mon grand père, pour son soutien financier,
- Aux enseignants qui m'ont permis d'acquérir les savoirs nécessaires pour ma formation académique et professionnelle,
- SSI ZANGA André, mon père, pour ses conseils et pour sa contribution qui ont permis de mener à bien et dans les délais ce travail,
- ÉLANGA MEDOU Germain qui, non seulement m'a accordé son domicile et ses outils informatiques pour réaliser ce travail dans le calme et la sérénité, mais aussi qui m'a amené à régulièrement lire ce que j'écrivais,
- À tous ceux qui (amis, proches et camarades) ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

D1 : discours du 31 décembre 2009

D2 : discours du 31 décembre 2010

D3 : discours du 31 décembre 2011

D4 : discours du 31 décembre 2013

D5 : discours du 10 février 2009

D6 : discours du 10 février 2011

D7 : discours du 10 février 2012

D8 : discours du 10 février 2013

IDP : interrogation directe partielle

IIP : Interrogation indirecte partielle

ISI : Interrogation indirecte en si

PR : Président de la République

SVO : sujet-verbe-objet

RÉSUMÉ

Cet essai aborde la modalité interrogative au sein d'un corpus de texte constitué par le discours du Chef de l'État du Cameroun à la nation sur cinq (5) années (2009-2013), d'où le titre : « L'interrogation dans le discours politique au Cameroun : le cas du Président Paul Biya, [2009-2013] ». Le cadre théorique convoqué pour cette analyse est la psychomécanique du langage assortie de la grammaire du sens et de l'expression de Patrick Charaudeau. L'approche méthodologique choisie est la linguistique textuelle mise à contribution par Patrick Charaudeau dans l'analyse des nuances sémantiques. Partant de ces considérations, le travail procède à un parcours épistémologique en mettant en lumière les axes grammatical, linguistique, et rhétorique. Une typologie des principales constructions du corpus est sériée. Par la suite, les occurrences de l'interrogation ont été décrites dans une perspective des effets de sens en œuvre dans le discours présidentiel ; pour terminer, l'on aborde la dimension pragmatique de l'interrogation. Quoiqu'il en soit, l'interrogation demeure dans le discours présidentiel au Cameroun un puissant outil dans la communication en mesure de trahir l'intentionnalité du locuteur à travers le doute, l'inquiétude, l'incitation, le défi...

En somme, le travail insiste sur les propriétés syntaxiques et pragmatiques des structures interrogatives dans les propos du Chef de l'État du Cameroun.

MOTS CLEFS : modalité interrogative, psychomécanique du langage, linguistique textuelle, nuances sémantiques, dimension pragmatique.

ABSTRACT

This essay touch on the interrogative modality contained in Paul Biya discourses, the Head of State of Cameroon to the nation during five years (2009-2013), this is why we choose the title: “The interrogation in political discourses in Cameroun: the case of President Paul Biya [discourses to the nation 2009-2013]”. To examine this problem, we choose to work with psychomecanic, meaning and expression grammar of Patrick Charaudeau. The methodological approach used is textual linguistics with the contribution of Patrick Charaudeau in the analyses of semantics differences. Going in this consideration, this work proceed to one epistemological route explaining the grammatical, linguistic and rhetorical axes. A typology of principal constructions seen in discourses has been made. Then, a description of interrogatives occurrences in a semantical perspective has been done too. To finish, we touch on the pragmatial dimension of interrogation.

In short, the work insists on syntactic and pragmatic properties of interrogatives structures in Paul Biya discourses.

KEY WORDS: interrogatives modality, psychomecanic, textual linguistics, semantical differences, pragmatial dimension.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

De première approche, l'interrogation est perçue comme une question ; c'est une modalité énonciative qui permet au locuteur d'impliquer directement son interlocuteur. Définir l'interrogation comme acte de langage revient clairement à la considérer comme un acte illocutoire, et à disqualifier du même coup toutes les autres acceptions de cette notion, notamment celle qui a trait à sa dimension sémantico-syntaxique. Ainsi définie, l'interrogation est considérée comme un moyen d'action intersubjectif, et la force agissante que lui imprime le locuteur (sa valeur illocutoire) par le biais de certains moyens linguistiques peut prendre, selon les circonstances du discours, la forme d'une obligation juridique (Ducrot, 1984), ou d'une mise en demeure (Labov, 1978) qui s'impose à l'interlocuteur. L'acte d'interroger, synonyme de question, doit donc clairement être distingué de l'énoncé interrogatif (ou phrase interrogative, selon le point de vue que l'on adopte) ; le premier étant en quelque sorte le signifié pragmatique du second, qui en est lui, le signifiant. Même si notre étude prend pour cadre de description les structures interrogatives, nous nous préoccupons davantage ici de leur valeur pragmatique en tant que question.

D'après Catherine Kerbrat-Orecchioni, (1991 : 10-11). , toute question est un appel à l'autre, convié à compléter sur-le-champ le vide que comporte l'énoncé qui lui est soumis. On est ainsi amené à considérer la question comme une demande, plus particulièrement comme une demande de dire. Dans la théorie des actes de langage, la question occupe une place centrale au sein du trio que constituent l'assertion, la question et l'ordre. Elle est rangée dans la catégorie des directifs, « puisqu'elles sont des tentatives de la part de L de faire répondre A, c'est-à-dire de lui faire accomplir un acte de langage » (L étant le locuteur et A l'allocataire).

Aborder une étude de l'«interrogation » pose un problème de définition et de délimitation du champ d'étude. Cette notion se situe au carrefour de systèmes tout aussi distincts qu'interdépendants tels que la syntaxe, la sémantique, l'énonciation, et la pragmatique.

Dans une acception courante, le terme interrogation en lui-même renvoie à la sphère syntaxique et sert généralement à caractériser une organisation particulière de l'énoncé, doté ou non d'une intonation particulière; le qualificatif « interrogatif » ou « interrogative » qui est son dérivé, se prête quant à lui, dans ses différents emplois, à une plasticité remarquable. On l'emploie pour désigner aussi bien la forme d'un énoncé que sa valeur illocutoire. Ainsi,

l'expression « phrase interrogative » peut suggérer aussi bien le contenu pragmatique d'un énoncé donné que le dispositif syntaxique particulier de ce même énoncé.

La difficulté à formuler de façon précise des critères de caractérisation et d'interprétation qui rendent intelligible chaque signifiant autour du champ sémantique de l'interrogation tient essentiellement au caractère diffus de cette notion, tout au moins du point de vue de la pragmatique.

Au reste, dans les rapports qui s'établissent entre les humains, l'homme établit une interaction verbale au travers de laquelle il communique ses attentes et ses impressions. Pour cet exercice d'expression orale, d'échange verbal, le sujet parlant (le locuteur, l'émetteur) fait usage des mots et énoncés auxquels il donne une signification. C'est dans ce cadre qu'intervient l'interrogation.

Notre souci dans ce travail est non de présenter une liste exhaustive des multiples valeurs de l'interrogation, mais de donner leur portée pragmatique, stylistique, argumentative et aussi sémantique dans le discours politique. Autrement dit, La présente étude a pour but d'examiner la relation entre la forme et la fonction ; elle vise à dresser une liste des différentes fonctions pragmatiques des structures interrogatives en analysant les interrogations tirées de quelques extraits de discours du Président Paul BIYA. En d'autres termes, elle examine l'influence des facteurs contextuels sur l'interprétation du sens des structures interrogatives.

Le corpus de cette étude est constitué des discours adressés à la jeunesse¹ par le Président camerounais son Excellence Monsieur Paul Biya, et donc plus précisément ceux des 10 février (2013, 2012, 2011, 2009) ainsi que ceux du 31 décembre (2013, 2011, 2010, 2009) respectivement codifiés D8, D7, D6, D5, D4, D3, D2, D1. Le choix de ce corpus est justifié par le questionnement suivant : pourquoi le discours politique du président camerounais contiendrait-il à récurrence des énoncés interrogatifs? En effet dans le but de sensibiliser les jeunes et de les mobiliser à l'action communautaire, Paul Biya les interpelle directement dans ses propos. Nous constatons que le Président de la République, son excellence Monsieur Paul Biya, fait de l'interrogation une stratégie rhétorique qu'il manie à sa guise. Il s'agit d'une nette appropriation de cette modalité.

¹ La jeunesse étant le « fer de lance de la nation », le discours à elle adressé doit être vu avec une attention particulière de plus, les discours prononcés le plus souvent pendant cette période (11 février) sont d'une délicatesse sans nulle autre pareille.

Au regard de ces considérations, dans quelle mesure pouvons nous dire que l'interrogation participe à l'efficacité pragmatique du discours de Paul Biya? En d'autres termes, quelle est la portée pragmatique de l'interrogation dans le discours politique de son excellence Monsieur Paul Biya?² C'est ce souci de mobilisation, de redynamisation et d'implication de la jeunesse qui nous a amené à choisir pour thème « L'interrogation dans le discours politique au Cameroun : le cas du Président Paul Biya [discours à la nation : 2009-2013] » pour pouvoir déceler les différents facteurs argumentatifs et communicatifs de celle-ci.

De manière globale, le discours peut être soit synonyme de parole, là, le discours est le langage mis en action, la langue assumée par le sujet parlant ; soit considéré comme étant synonyme d'énoncé, il est à ce stade une unité égale ou supérieure à la phrase constituée par une suite formant un message ayant un commencement et une clôture. Qu'en est-il du discours politique ? **Le discours politique peut être approché tout simplement comme** une parole publique sur la chose publique ; en ce sens, toute forme d'expression qui prend pour objet le mode de gestion des institutions publiques, les personnalités politiques, les différents pouvoirs de l'Etat, les questions d'intérêt public dans une société relève du discours politique. Il pourrait aussi se définir comme un discours des seuls acteurs qui sont investis dans le champ politique. L'une des définitions qui semble néanmoins opérationnelle en analyse du discours est celle de Giglione qui voit le *discours politique* comme un « discours d'influence produit dans un monde social , et dont le but est d'agir sur l'autre pour le faire agir, le faire penser, le faire croire». À partir de la définition des concepts nous nous rendons compte qu'il est nécessaire d'établir un rapport entre l'interrogation et le discours politique. Il y a là une complémentarité en effet les deux concourent à l'action sur le récepteur.

L'objet de ce travail est la description des différents mécanismes linguistiques qui caractérisent l'interrogation. Pourquoi un discours qui n'attend pas de réponses et dont l'auditoire est toute une nation contiendrait-il des interrogations ?

La problématique de la recherche est l'ensemble formé de la question principale, des questions secondaires, de l'hypothèse générale et des hypothèses de recherche. Michel Beaud

² Nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas des discours prononcés depuis son accession à la magistrature suprême comme Président de la République, mais de quelques extraits qui figuraient dans la disquette à nous remise par la SOPECAM. Ces discours sont des discours non édités.

in *l'Art de la thèse*, (Paris, Découverte, 1997,) à la page 31 la définit comme étant « l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et les lignes d'analyse qui permettront de traiter le sujet choisi ». Elle peut aussi être vue comme un ensemble de problèmes envisagés dans un domaine particulier de réflexion. Selon Henri Pena Ruiz elle est un « système de question et d'approche qui définit le sens du sujet en organisant de façon méthodique les domaines de réflexion, les types de démarche et les points de vue possibles dans une configuration théorique d'ensemble ». En clair, la problématique est un questionnement organisé à la suite d'une question principale ; c'est un ensemble de questions sous-jacentes à une question fondamentale et liées à elle de manière logique.

S'agissant de la problématique de notre analyse, nous pouvons la formuler de la manière suivante : dans quelle mesure l'interrogation (la phrase interrogative) contribue-t-elle à l'efficacité communicative et à l'efficacité de l'argumentation chez son Excellence Paul Biya ? Quels outils énonciatifs y participent ?

Une hypothèse de recherche est une réponse provisoire d'une relation fonctionnelle ou une supposition qui est avancée pour guider une investigation. L'hypothèse générale qui découle de notre question de recherche est la suivante : L'interrogation, faisant intervenir une grande variété de moyens linguistiques divers, pourrait inciter à penser qu'elle n'existe que dans le plan du discours, qu'elle ne constitue pas une catégorie linguistique. Toutefois, il y aurait danger à ne pas tenir compte du sentiment commun qui est très sensible au caractère interrogatif des phrases, qui ne s'y trompe que rarement, et qui utilise malgré tout une marque à peu près constante, qui est l'intonation interrogative : on peut reconnaître à cette intonation une valeur de morphème, à prendre le mot dans son sens le plus large. Notre hypothèse générale peut être reformulée de la manière suivante : l'interrogation est une modalité énonciative qui pourrait servir à traduire l'incertitude, à confirmer ou nier ce qu'on vient de dire ; en bref elle reflète l'état d'esprit du destinataire au moment où il parle en affichant clairement sa sensibilité, ses inquiétudes, et ses pensées.

Par ailleurs, la théorie désigne un « ensemble de connaissances, concepts, théories, références qui permettent de décrire et d'analyser la question de recherche ». De ce point de vue, nous évoquerons au niveau de ce cadre théorique les grands points ou axes sur lesquels nous baserons notre étude ; il s'agira en effet de la *Grammaire du sens et de l'expression* de Patrick Charaudeau et de la *psychomécanique* de Gérard Moignet. Ces théories stipulent que (Charaudeau, 1992 : 572) l'énonciation, acte de produire un énoncé, est « un phénomène

assez complexe qui témoigne de la façon dont le sujet parlant s'approprie la langue pour l'organiser en discours. Et dans ce processus d'appropriation le sujet parlant est amené à se situer par rapport à son interlocuteur, par rapport au monde qui l'entoure, et par rapport à ce qu'il dit ». Et à Moignet, (1966 : 49) de dire, qu' il s'en faut de beaucoup que ce qu'on appelle la phrase interrogative — celle qui, dans le langage écrit, se termine par un point d'interrogation x — ne corresponde qu'au seul besoin d'obtenir d'un interlocuteur une information sur quelque chose qu'on ignore (appel d'information) elle peut aussi servir à traduire l'incertitude du sujet parlant devant un problème à résoudre ou devant un acte à accomplir (délibération), à faire confirmer ce dont on vient d'être informé et qu'on accueille avec étonnement, indignation, amusement, ironie, etc.; elle peut encore être un moyen stylistique d'affirmer ou de nier avec vigueur (on parle alors d'interrogation oratoire), de commander, de formuler une hypothèse.

De fait, Patrick Charaudeau analyse diverses modalités de discours : les élocutives, les allocutives, et les délocutives. Et, Il qualifie *l'interrogation* comme étant une *modalité allocutive*. Pour lui, la modalité allocutive est « celle qui implique à la fois le locuteur et l'interlocuteur, et précise la manière avec laquelle le locuteur impose un propos à son interlocuteur » bien que ce dernier, *l'interlocuteur*, soit supposé avoir non une performance mais une compétence pour répondre et se voit ainsi dans l'obligation de répondre de quelque chose. (Charaudeau, 1992 : 591)

Il se pose alors les questions suivantes : quels sont les différents éléments qui constituent chaque modalité de phrases que nous connaissons ? Quelles sont les modalités énonciatives qui influencent l'échange communicationnel. Ces questions en appellent d'autres: Qu'est-ce que l'interrogation? Pourquoi sa présence dans le discours du président Paul Biya?

Il paraîtrait ainsi légitime de se demander ce que représente l'interrogation sur le plan de la langue et de rechercher quel est le schème psychosystématique qui conditionne la phrase interrogative. Autrement dit, quels sont les éléments psychiques internes à l'homme qui le poussent à employer les phrases interrogatives ?

Pour développer notre thème, une étude descriptive du corpus nous permettra de mieux cerner la portée de l'interrogation. Cette description se fera sur le plan psycholinguistique. L'on entend par étude *psycholinguistique* un domaine d'étude scientifique interdisciplinaire, auquel collaborent psychologues expérimentaux et linguistes théoriques qui désirent comprendre la

nature fondamentale du langage. Elle s'intéresse au processus cognitif mis en œuvre dans le traitement et la production du langage. Fondée dans les années 1950, elle fait appel à de nombreuses disciplines, telle que la linguistique, la neurologie et la neurobiologie, la psychologie et les sciences cognitives. La psycholinguistique cherche à caractériser les opérations mentales qui découlent du traitement de l'information sur plusieurs plans tels que la phonologie et la phonétique, le lexique, la syntaxe, la morphologie, la sémantique et la pragmatique. C'est l'étude scientifique des comportements verbaux dans leurs aspects psychologiques. La psycholinguistique est alors la science qui étudie les rapports entre les structures linguistiques et les processus psychologiques de production et de compréhension des énoncés. Dans ce sens, elle s'intéresse en particulier au processus par lesquels les sujets parlants attribuent une signification à leur énoncé, aux « associations de mots » et à la création des habitudes verbales, aux processus généraux de la communication (motivations du sujet parlant, sa personnalité, situation de la communication, etc.) à l'apprentissage des langues, etc. Elle cherche à caractériser les opérations mentales qui découlent du traitement de l'information et étudie les processus et les représentations impliqués dans la production et la compréhension du langage, leur acquisition et leur trouble. La faculté de l'homme à communiquer nécessite de nombreuses tâches intellectuelles qui s'exécutent très rapidement, en l'espace de quelques centaines de millisecondes et leur variété et leur complexité reposent sur des processus cognitifs la plupart du temps inconscients et de ce fait difficiles à connaître et à définir.

Pour mener à bien nos recherches, notre analyse sera faite selon la répartition suivante : deux parties comportant chacune deux chapitres.

Dans un premier temps, et donc dans la première partie, on présentera un bref aperçu de l'interrogation en s'aidant des travaux des auteurs linguistes et grammairiens. Il sera question pour nous dans cette partie de présenter le cadre théorique de l'interrogation en y évoquant son parcours et ses typologies. Nous partirons de la grammaire normative pour la grammaire psychomécanique ; ensuite, on présentera la grammaire et les valeurs discursives de l'interrogation. Il est question ici de présenter les introducteurs interrogatifs, et d'en donner leurs valeurs.

Dans une seconde perspective, nous ferons une analyse de l'interrogation dans le discours politique du président Paul Biya. Cette deuxième partie portera essentiellement sur l'aspect pratique de notre analyse ; analyse qui sera effectuée tant sur le plan sémantique, que sur le

plan pragmatique. Une étude de la valeur argumentative de l'interrogation dans le discours politique en insistant sur la portée communicative sera alors prise en compte.

**PREMIÈRE PARTIE : LES FONDEMENTS
THÉORIQUES DE L'INTERROGATION**

PREMIÈRE PARTIE : LES FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'INTERROGATION

Dans cette partie, nous nous proposons de présenter les aspects purement théoriques de l'interrogation. Nous allons en effet aborder ici uniquement deux aspects essentiels à savoir sa définition et sa grammaire. S'agissant de la définition nous la présenterons d'abord selon le point de vue général, ensuite nous verrons son évolution de la grammaire à la rhétorique en passant par la linguistique en insistant sur les théoriciens qui ont eu une influence remarquable sur la notion. Après cet aperçu définitionnel, nous évoquerons les problèmes de typologie au travers desquels nous essayerons de donner les particularités des interrogations directe et indirecte en tenant compte de leur possibilité à être totale ou partielle.

Chapitre I : THÉORIE ET TYPOLOGIE DE L'INTERROGATION

Dans les travaux de la linguistique, il existe plusieurs définitions de l'interrogation. On peut alors évoquer les pensées de plusieurs auteurs ; d'abord celles d'Henri Bonnard, ensuite celles de Patrick Charaudeau, puis celles de Maurice Grevisse, pour conclure avec celles de Gérard Moignet. C'est au regard de ces théories que l'on pourra scruter la typologie des constructions interrogatives dans notre corpus. On se proposera alors de présenter le parcours de l'interrogation ainsi que sa grammaire.

1.1. Les principaux axes théoriques

Abordant le parcours théorique, on se propose de répondre à la question suivante : « qu'est-ce que l'interrogation selon les grands courants de pensée? » et pour répondre à celle-ci, nous ferons d'abord un rappel général de la notion avant ensuite de montrer le trajet de celle-ci ; autrement dit avant de la présenter d'abord selon la grammaire, ensuite selon la linguistique et enfin selon la rhétorique.

On parle généralement d'*interrogation* pour désigner une question. Elle est tout aussi un mode ou type de communication institué par le sujet parlant entre lui et son (ou ses) interlocuteur(s) et consistant à faire dépendre ses propositions. En effet *l'interrogation* est une des modalités de la phrase qui peut porter soit sur la totalité de la phrase, soit sur l'un des éléments de la phrase (identité, circonstances de lieu, de temps, etc.). Quand elle porte sur toute la phrase, l'interrogation peut être exprimée par l'intonation interrogative, généralement accompagnée de l'inversion du sujet ou de la locution interrogative *est-ce-que ?* On a coutume de dire que le point d'interrogation est le signe de ponctuation qui permet en fin de phrase d'identifier que celle-ci est interrogative.

Du point de vue épistémologique, l'interrogation a été abordée en trois domaines que sont la grammaire, la linguistique et la rhétorique.

1.1.1 L'interrogation en grammaire

Trois grammairiens modernes ont consacré des travaux à la question de l'interrogation. Ce sont : Maurice Grevisse, Martin Riegel et Henri Bonnard.

Grevisse (1986 : 625) ne parle pas d'interrogation mais plutôt de phrase interrogative ; il affirme d'ailleurs, que « *par la phrase interrogative, on demande une information à l'interlocuteur* ». Selon lui, elle n'est pas caractérisée par un mode spécial du verbe. Généralement, dans la langue parlée, elle se caractérise par une intonation montante. Si la phrase est longue, la montée se produira de préférence sur la partie proprement interrogative ; en particulier, quand la phrase commence par un mot interrogatif, la note haute est souvent sur ce mot. Dans la langue écrite, la phrase interrogative se termine ordinairement par le point d'interrogation. Pour Grevisse, ces traits pourraient être les seuls présents, surtout dans le cas de la langue parlée. ³

S'agissant de la langue écrite ou dite « soignée », Grevisse (1986 : 625) déclare que la phrase interrogative se caractérise par l'inversion ou par la redondance (répétition) du sujet. Bien qu'affirmant que l'interrogation est une demande d'information, il pense que l'interrogation peut être fictive, c'est-à-dire qu'elle n'admet, n'appelle, aucune réponse, mais qu'elle équivaut, quant au contenu du message, à une exclamation ou à une injonction. Aussi affirme-t-il « *l'interrogation peut être adressée par un locuteur soit à lui-même (interrogation délibérative) soit à un interlocuteur* ». Grevisse (1986 :626) rajoute que la phrase dite interrogative n'a pas de mode spécifique ; on y retrouve le plus souvent l'indicatif sans bien sûr omettre la possibilité de voir le conditionnel ou même l'absence de verbes.

Exemples : « Serions-nous incapables de faire ce que d'autres pays comparables au notre ont fait ou sont en train de faire ? » (D4)

Introduit par « serions » verbe être conjugué au présent du conditionnel nous observons à travers cet énoncé interrogatif que l'interrogation n'a pas un seul mode.

³Grevisse, M, *Le Bon usage*, 12^{ème} édition refondue par André GOOSSE, Paris-Louvain-la-neuve, éditions Duculot, 1986, page 625

Outre Grevisse, le grammairien moderne dont les travaux nous ont intéressé est Riegel. Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, dans la *Grammaire méthodique du français*, (2009 : 668) affirment que, par définition, l'interrogation aussi appelée phrase interrogative, est une phrase qui « Exprime une demande d'information adressée à un interlocuteur, elle constitue une question qui appelle généralement une réponse. Elle correspond comme un acte de langage direct, à l'acte de questionner ou de demander, d'interroger. »

Selon le contexte, l'interrogation connaît différents degrés : de la question juridique contraignante pour autrui, à la question que l'on se pose à soi-même. Les auteurs précisent que l'interrogation recourt à une intonation spécifique et à des moyens morphologiques et syntaxiques particuliers et variés qui sont conditionnés par les registres de langue et marqués par l'opposition entre l'oral et l'écrit. L'interrogation se terminerait alors par un point d'interrogation qui lui-même correspondrait à une intonation interrogative et indiquerait une pause qui correspondrait soit au point, soit à la virgule selon qu'il termine ou non une phrase.

Dans leur *Grammaire méthodique du français*, Riegel et ses collègues distinguent deux types d'interrogations à savoir l'interrogation totale (globale, générale), qui pour eux, est celle qui porte sur l'ensemble du matériau (ou du contenu propositionnel) de la phrase et appelle une réponse globale oui ou non, qui équivaut à la reprise affirmative ou négative de la question posée ; et l'interrogation partielle (particulière) qui, quant à elle, est celle qui porte sur une partie de la phrase, sur un des constituants (présenté comme non identifié et donc comme une variable sur laquelle porte la demande d'information formulée au moyen d'un terme interrogatif) qu'elle appelle en réponse.

Exemple : « Comment expliquer qu'aucune région de notre territoire ne puisse afficher un taux d'exécution du budget d'investissement public supérieur à 50% ? » (D4)

L'adverbe interrogatif « comment » présent dans cet énoncé est celui sur lequel porte l'interrogation qui est partielle.

Au niveau de l'interrogation partielle, la réponse attendue doit fixer la valeur de cette variable en indiquant une personne, un objet, etc.

Le troisième grammairien moderne sur lequel nous avons jeté notre attention est Bonnard. Il établit une équivalence entre l'interrogation et la phrase interrogative. Il la définit comme étant une modalité de la phrase qui consiste à poser une question. Selon lui, l'interrogation se termine par un point d'interrogation. Elle pourrait aussi commencer par « est-ce-que ? » ou par un mot interrogatif. (HENRI Bonnard, 286-288).

Bonnard dit qu'au lieu d'*est-ce-que*, la langue tenue peut marquer l'interrogation par l'inversion morphologique du sujet ou par l'emploi d'un mot interrogatif (pronom, adjectif, adverbe, etc.)

Il affirme dans le même ouvrage à la page 286 que l'intonation interrogative différencie obligatoirement l'énoncé interrogatif du déclaratif et ce en français parlé. Il distingue alors deux types d'énoncés interrogatifs : l'un dit énoncé total qui se compose d'une proposition déclarative marquée d'un signe d'interrogation (*est-ce que*, intonation, inversion) et l'autre dit énoncé partiel dont le propos interrogatif porte exclusivement sur une détermination du procès exprimée par un mot interrogatif qui peut être un pronom, un adjectif, un adverbe. À la page 287, il affirme que pour une interrogation partielle, le mot interrogatif constitue le propos et le reste de la phrase (censé connu) en constitue le thème.

Exemple : Alors *que* nous manque-t-il ? (D4)

À tout prendre, il convient de préciser que, pour les grammairiens cités plus haut (Grevisse, Riegel, et Bonnard) on parle non d'interrogation mais de phrase interrogative qu'ils qualifient de modalité obligatoire de la phrase et de demande d'information à un interlocuteur. À présent nous ferons recours à la linguistique pour voir ce que pensent les spécialistes de la langue et du langage.

1.1.2. L'interrogation en linguistique

L'interrogation est perçue comme le mode ou le type de communication institué par le sujet parlant et consistant à faire dépendre ses propositions. Elle est l'une des modalités de la phrase (*Dictionnaire de linguistique*, 2001 : 255). Il s'agit de présenter ce que pensent les linguistes au sujet de l'interrogation. L'assimilent-ils aussi à la phrase interrogative ? Cette question nous conduit aux travaux de Dominique Maingueneau, Gérard Moignet et Patrick Charaudeau.

Assimilant l'interrogation à une modalité, Maingueneau (1999 :50) distingue l'interrogation indirecte de l'interrogation directe. S'agissant de l'interrogation indirecte, Maingueneau affirme qu'elle se présente sous la forme d'une subordonnée enchâssée à une principale exprimant l'idée d'incertitude. Maingueneau (1999 :51) précise que les interrogatives indirectes sont des subordonnées compléments de certains verbes (demander, savoir, regarder, ignorer...). Dans tous les cas, l'interrogation indirecte est possible après les verbes tels que dire, expliquer, déterminer... selon qu'elle est totale ou partielle, l'interrogation est introduite par un morphème interrogatif. Il faut préciser que les interrogatives indirectes ne constituent pas à proprement parler des modalités de phrase dans la mesure où c'est surtout sémantiquement qu'elles traduisent une idée d'ignorance, une demande d'information.

Parlant de l'interrogation directe, Maingueneau (1999 :49) précise qu'il est question d'une interrogation ordinaire qui s'achève par une ponctuation précise (le point d'interrogation) et qui se caractérise par une intonation montante.

Exemple : « Dans une telle situation, que convenait-il de faire ? » (D1)

Cet exemple est effectivement une interrogation directe car elle contient un point d'interrogation à la fin et se caractérise par une intonation montante à l'oral(quand elle est prononcée).

Après Maingueneau, nous aborderons les travaux de Moignet. Disciple de Gustave Guillaume, Moignet s'inspire des travaux de ce dernier et particulièrement de la psychomécanique. En effet, le nom de *psychosystématique* ou *psychomécanique* est donné à la théorie d'ensemble et à la technique d'analyse du langage élaborée par le linguiste français

G. Guillaume. Selon cette théorie, la langue est formée d'un ensemble de morphèmes, unités discrètes où se coule, à chaque acte de parole, une pensée continue ; et le linguiste doit définir en langue chaque morphème par un seul sens de façon à rendre compte de toutes les possibilités d'emploi (ou effets de sens) de cette forme grammaticale dans le discours.

Ainsi, chaque valeur de la langue est alors conçue comme le signe d'un mouvement de pensée inconscient produisant différents effets de sens selon qu'il est intercepté par la conscience plus ou moins près de son début » (Dictionnaire de linguistique, 2001 :390).

La psychomécanique est plus spécifiquement l'étude des opérations de pensées qui ressortissent au mécanisme de l'esprit et qui créent les systèmes de langue. D'où la première appellation de cette théorie comme étant tout simplement la *systematique*. Dans cette théorie, le langage est présenté comme un phénomène inséparable de son support obligé, le locuteur ou sujet parlant, face à un allocataire ou sujet écoutant, qu'il cherche à influencer : avec la psychomécanique, engager une opération de discours, c'est de toute évidence agir, produire un effet sur quelqu'un.

Psychomécanique vient de deux termes *psycho* et *mécanique* et désigne dans *Reverso*, Dictionnaire pour mobile, la science des mécanismes fondamentaux de la pensée qui interviennent dans la genèse de la langue. Autrement dit, la psychomécanique est une théorie structurale qui étudie le passage d'un mot de la langue à l'actualisation du dit mot dans le discours, tout en tenant compte de toutes les possibilités d'emploi de cette forme lexicale dans le discours.

Cette théorie s'attacherait alors à décrire les opérations de pensées constitutives des signifiés d'une langue. Au travers de cette théorie de la linguistique, Gustave Guillaume tente d'analyser la façon dont divers types de mots sont construits lors d'un acte de langage c'est-à-dire qu'il tente de reconstituer les divers psychosystèmes qui conditionnent la construction d'un acte de langage.

C'est d'ailleurs dans le même ordre d'idées que Gérard Moignet (1966 : 49) pense qu'il n'est pas toujours très facile de définir l'interrogation ; car, selon lui, *l'interrogation* ne saurait se limiter qu'à une simple demande d'information (comme définie par certains linguistes).

Il affirme à cet effet (Moignet, 1966 : 49):

« Il s'en faut de beaucoup que ce qu'on appelle la phrase interrogative — celle qui, dans le langage écrit, se termine par un point d'interrogation x — ne corresponde qu'au seul besoin d'obtenir d'un interlocuteur une information sur quelque chose qu'on ignore (appel d'information) elle peut aussi servir à traduire l'incertitude du sujet parlant devant un problème à résoudre ou devant un acte à accomplir (délibération), à faire confirmer ce dont on vient d'être informé et qu'on accueille avec étonnement, indignation, amusement, ironie, etc.; elle peut encore être un moyen stylistique d'affirmer ou de nier avec vigueur (on parle alors d'interrogation oratoire), de commander, de formuler une hypothèse ». ⁴

La phrase interrogative se distinguerait tout au moins (sur le plan de la forme) de la phrase assertive par une intonation différente, que les phonéticiens constatent presque toujours et dont ils s'efforcent de définir les caractères. Mais, en dehors du signe graphique « ? » et de l'intonation prosodique, il n'existerait pas de signes linguistiques communs à toutes les formes de la phrase interrogative.

L'ordre des mots peut signifier l'attitude percontative du locuteur (l'énoncé percontatif est celui à travers lequel le locuteur cherche à obtenir des informations de la part de son interlocuteur) : on sait que la postposition du pronom sujet oppose la phrase interrogative à la phrase assertive ; cela est librement manifesté au sein des deux phrases suivantes:

- N'est-on pas heureux de la possibilité offerte d'atteindre rapidement et à moindre coût des destinations difficiles d'accès ? ⁵ (D8)
- on n'est pas heureux de la possibilité offerte d'atteindre rapidement et à moindre coût des destinations difficiles d'accès.

Mais le plus souvent à l'oral, c'est la seule intonation qui différencie la phrase interrogative de la phrase assertive.

⁴Gérard Moignet. *Esquisse d'une théorie psychomécanique de la phrase interrogative*. In: *Langages*, 1966. Linguistique française. Le verbe et la phrase. p. 49. En effet Moignet pense que l'interrogation ne saurait se limiter à une simple demande d'information mais que celle-ci peut traduire les états d'âme de son locuteur car tout acte de langage est conditionné par la pensée de son locuteur.

⁵Message du Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, à la nation à l'occasion de la 47ème édition de la fête de la Jeunesse, le 10 février 2013

Parlant alors de la phrase interrogative, Moignet (1966 : 54) pourra ainsi conclure :

« La phrase interrogative est une réplique inversée de la phrase assertive, ce que signifie clairement l'inversion de l'ordre sujet-verbe, qui est un de ses signes les plus répandus dans beaucoup de langues ayant institué cet ordre dans la phrase assertive. C'est aussi ce qu'indique cette intonation inverse de celle de la phrase assertive, où nous avons vu le signe le plus clair et le plus constant de la phrase interrogative dans le discours parlé ».

Présentons enfin la vision de Charaudeau au sujet de l'interrogation. C'est en parlant de la modalisation et des modalités énonciatives que Charaudeau (1992 : 569) parle de l'interrogation. Il part du principe selon lequel la « modalisation » fait partie du phénomène linguistique appelé énonciation et que cette dernière est en elle-même constitutive de l'acte qui consiste à utiliser les éléments de la langue pour les mettre en discours ; ce qui selon lui, explique que l'énonciation appartienne à l'ordre du discours. La modalisation ne constitue pas le tout de l'énonciation. Celle-ci englobe celle-là.

L'énonciation sera alors définie par ce dernier (Charaudeau, 1992 : 572) comme étant : « Un phénomène complexe qui témoigne de la façon dont le sujet parlant s'approprie la langue pour l'organiser en discours. Et dans ce processus d'appropriation le sujet parlant est amené à se situer par rapport à son interlocuteur, par rapport au monde qui l'entoure, et par rapport à ce qu'il dit ».

Et la modalisation, quant à elle, sera un phénomène de l'énonciation mais en constituera le pivot dans la mesure où c'est elle qui permet d'explicitier ce que sont les positions du sujet parlant par rapport à son interlocuteur, à lui-même, et à son propos. Charaudeau (1992 : 574) affirme d'ailleurs que la modalisation se compose d'un certain nombre d'actes énonciatifs de base qui correspondent à une position particulière – et donc à un comportement particulier – du locuteur dans son acte de locution. Ces actes de base seront appelés Actes locutifs, et les spécifications de ces actes (sous-catégories) : modalités énonciatives. Il développe par là trois types d'actes locutifs à savoir:

- L'acte « allocutif » qui est l'acte dans lequel le locuteur implique l'interlocuteur dans son acte d'énonciation et lui impose le contenu de son propos. Ici l'interlocuteur est

présent dans l'acte d'énonciation et le discours est censé lui donner la possibilité de réagir.

- L'acte « élocutif » qui est l'acte dans lequel le locuteur situe son propos par rapport à lui-même dans son acte d'énonciation. Il révèle sa propre position par rapport à ce qu'il dit. Le locuteur peut garder la parole et l'interlocuteur n'est pas présent dans l'énonciation.
- L'acte « délocutif » ; acte dans lequel le locuteur laisse s'imposer le propos en tant que tel, comme s'il n'en était nullement responsable. Locuteur et interlocuteur sont absents de cet acte d'énonciation qu'on appellera délocutif comme s'il était délié de la locution, (ibidem pages 574- 575)

Chacun de ces actes locutifs est nécessairement spécifié par certaines sous-catégories : les modalités énonciatives. Dans ce vaste ensemble, Il qualifie *l'interrogation* comme étant une *modalité allocutive*. Pour lui, celle-ci précise le rapport qui s'établit entre le locuteur et l'interlocuteur, et donc la manière dont ceux-ci sont impliqués dans l'acte de langage. Il stipule à cet effet qu'avec l'interrogation, le *locuteur* pose, dans son énoncé, une information à acquérir ; demande à l'interlocuteur de dire ce qu'il sait (demande d'information ou d'assentiments) ; révèle son ignorance par rapport à ce qu'il demande (à moins qu'il ne fasse semblant d'ignorer) ; impose à l'interlocuteur un rôle de « répondeur » ; se donne le droit de questionner (car ne questionne pas qui veut. Il faut que le rapport du locuteur à l'interlocuteur l'autorise) ; et au même moment, *l'interlocuteur*, supposé avoir non une performance mais une compétence pour répondre se voit ainsi dans l'obligation de répondre de quelque chose (attitude qu'il n'aurait pas eue s'il n'avait pas été interrogé).

Pour Charaudeau (1992 : 591), la forme interrogative est marquée par une certaine intonation montante à l'oral et un point d'interrogation à l'écrit. Parfois elle s'accompagne d'une inversion de l'ordre du sujet-verbe, lorsque le sujet est un pronom de personne, parfois, elle est introduite par un présentateur est-ce-que ?

Exemple : Est-ce à dire que notre tâche est terminée ? (D1)

Le présentateur « est-ce » ou « est-ce que » empêche l'inversion du sujet. La phrase affirmative de cet énoncé est alors « notre tâche est terminée ». il y a pour la structure de cette phrase la simple adjonction du morphème interrogatif.

Au regard de ce bref aperçu de l'interrogation par les linguistes, il ressort que l'interrogation est une modalité de la phrase par le biais de laquelle un locuteur peut produire un effet, bref agir sur son ou ses allocutaires.

1.1.3. La rhétorique

On appelle *rhétorique* l'ensemble des procédés constituant l'art oratoire. Selon cette dernière (la rhétorique), l'interrogation est une figure qui consiste à adresser des questions à l'auditoire ou à l'adversaire ; ces questions le plus souvent n'appellent pas de réponses et sont utilisées comme un mode de présentation. Comme définition globalisante propre à la théorie de l'énonciation, nous dirons de *l'interrogation* qu'elle est une des modalités d'énonciation qui correspond à une attitude non thétique (le locuteur demande une information ou une validation) et à un acte de langage (celui de la question).

Confondue à la question, l'interrogation peut être assimilée à: « tout énoncé qui se présente comme ayant pour finalité principale d'obtenir de son destinataire un apport d'information (K.Orecchioni2001: 86). Donc la question sollicite une information et s'oppose à l'assertion qui se présente comme apportant une information, la demande et l'apport d'informations forment le couple *question- réponse*.

C'est dans le même ordre d'idées que Michel Meyer (1981 : 4) écrivait : « Une question est ce qui en tout premier lieu peut se ramener à une phrase interrogative, mais ne s'y réduit pas. Qui ne connaît d'exemples de phrases interrogatives où l'affirmation, bien que déguisée, constitue le sens profond de la phrase ou plutôt de son énonciation? Bien que n'apparaissant pas comme demandes de réponses, ces phrases n'en sont pas moins interrogatives ».

Moignet (*Systématique de la langue française* 1981 :180) affirme que l'interrogation est une attitude du locuteur, une modalité du discours.

Après cet aperçu généralisant, globalisant de l'interrogation (phrase interrogative, modalité de phrase, modalité d'énonciation), nous allons présenter les multiples points de vue de certains grammairiens et linguistes au sujet de la typologie de cette dernière.

1.2. Problèmes de typologie

On décrit traditionnellement la morphosyntaxe de l'interrogation à partir de deux oppositions croisées : l'interrogation totale *opposée* à la partielle, et l'interrogation directe *opposée* à l'indirecte. Outre une terminologie floue, ces deux oppositions induisent une vision simplificatrice d'une réalité trop complexe pour pouvoir être ainsi appréhendée : elles peuvent se mettre sous deux formes à savoir la forme directe et la forme indirecte. L'interrogation se caractérise par une diversité de possibilités de réalisations formelles en français, en fonction du niveau de langue, du contenu transmis et des coordonnées de la relation interpersonnelle. C'est une modalité soumise en français à un processus de variation dont la description dans les grammaires traditionnelles a été utilement complétée par les approches sociolinguistiques et de la linguistique sur des corpus authentiques.

1.2.1. L'interrogation directe

La valeur de question s'inscrit en général dans un énoncé ayant une structure interrogative ; on dit dans ce cas que la question est exprimée d'une façon *directe*. La structure interrogative a des marqueurs lexicaux comme l'emploi de verbes performatifs ou des marqueurs morpho- syntaxiques comme les morphèmes interrogatifs pour les questions totales *Est-ce que...?* en début de phrase et *N'est-ce pas...? Non ?, hein ?* en fin de phrase et les adjectifs et les adverbes interrogatifs pour les questions partielles comme *qui, que, quel, lequel*, etc. Il y a aussi des marqueurs syntaxiques comme l'inversion verbe-sujet, des marqueurs prosodiques comme l'intonation montante à l'oral et typographiques comme le point d'interrogation à l'écrit. Le choix du marqueur dépend de la situation communicative : oral ou écrit, situation formelle ou informelle, etc.

M. Grevisse, (1986 : 626) affirme qu'il est question de la phrase interrogative c'est-à-dire de la phrase de forme interrogative que l'on appelle aussi interrogation directe pour l'opposer à l'interrogation indirecte laquelle est une interrogation contenue dans une phrase qui peut être énonciative, injonctive ou interrogative. Deux systèmes principaux sont en effet en concurrence ; elles s'opposent par la structure de la phrase interrogative et par l'ordre des mots ; on aura alors l'interrogation avec inversion du sujet et/ ou utilisation d'un pronom supplémentaire (La forme d'inversion dépend du type de sujet du verbe. On distinguera ainsi

deux types d'inversion à savoir l'inversion simple et l'inversion complexe) et l'interrogation avec ordre normal sujet-verbe-objet (SVO) avec ou sans la particule interrogative *est-ce-que*.

Il existe en outre des différences considérables entre la langue parlée et la langue écrite. Dans la terminologie grammaticale, on oppose également deux types d'interrogations ; l'interrogation totale et l'interrogation partielle. Dans les deux types d'interrogations, il est possible d'utiliser soit l'inversion du sujet soit l'ordre des mots SVO.

1.2.1.1. L'interrogation totale

Selon Riegel (2009 :668-669) On appelle « *interrogation totale* » l'interrogation qui porte sur l'ensemble du matériau (ou du contenu phrastique) de la phrase et qui appelle une réponse globale « oui ou non ». Mais à l'interrogation totale, celle qui porte sur l'ensemble du contenu de la phrase, on peut également répondre en utilisant d'autres adverbes ou toute une phrase au lieu de oui ou de non; elle correspond alors à la reprise affirmative ou négative de la question posée ; elle porte sur l'action exprimée par le verbe.

Dans l'interrogation totale, celle qui réside sur toute cette unité du discours qu'est la phrase, on ne rencontre pas de signe morphologique constant de l'interrogation (quelque chose de comparable au morphème *ne* de la phrase négative, encore faut-il qu'il y ait à dire sur sa constance). Il existe des « particules interrogatives » : mais elles ne sont pas présentes dans toutes les formes de la phrase interrogative, et il est même, en français, des variétés de l'interrogation avec lesquelles les particules sont incompatibles, par exemple l'interrogation visant à la confirmation de ce qui a été énoncé.

Exemple : Ces atouts suffiront-ils pour mener à bien notre grand dessein ? (D1)

Nous constatons effectivement que l'interrogation ici porte sur la phrase entière ; car si on supprime un seul élément de la phrase, celle-ci perdra son but interrogatif. À cet énoncé on peut répondre par oui ou par non.

L'interrogation totale concerne toute la question, toute la phrase ; elle reprend la totalité de la question initiale et est caractérisée par une intonation montante, ascendante, à laquelle correspond un signe diacritique spécifique : *le point d'interrogation*. Elle demande une validation de l'énoncé tout entier. Elle n'est pas une demande d'information, puisqu'elle contient en elle-même tous les éléments lexicaux de la réponse attendue. Elle ne respecte pas un ordre de mots précis.

Riegel (2009 : 670) pense qu'au sujet de l'interrogation totale, plusieurs structures interrogatives se rencontrent. Ce sont :

- D'abord l'interrogation marquée par la seule intonation. Cette forme est la plus simple : seule l'intonation non conclusive la distingue de la phrase déclarative dont elle garde l'ordre des constituants. Elle est particulièrement fréquente à l'oral et se rencontre moins souvent dans la littérature classique, si ce n'est au théâtre. L'interrogation se caractérise par une intonation spécifique, ascendante, qui laisse la phrase en suspens sur la dernière syllabe dans le cas des interrogations totales et des partielles avec morphème interrogatif en tête d'énoncé. On aura par contre une intonation descendante dans les partielles construites à l'aide d'un morphème interrogatif initial. Cette intonation est accompagnée, sans exception, à l'écrit par le point d'interrogation qui peut s'absenter seulement s'il s'agit d'une fausse interrogation.
- Ensuite, l'inversion du sujet ; en plus de l'intonation interrogative, le sujet est placé après le verbe ; cette inversion du sujet est surtout réservée à l'écrit, en particulier l'écrit littéraire. Selon la nature du sujet, l'inversion peut être (*simple*) [avec le sujet simplement placé immédiatement après le verbe avec une forme simple. (C'est-à-dire en plaçant le sujet ou un pronom de rappel après le verbe. Dans l'interrogation totale, cette inversion s'applique uniquement à des pronoms personnels conjoints. Si le sujet du verbe est un pronom conjoint *je, tu, il, elle, on, nous, vous, ils, elles*, (et le neutre *ce*) on le place tout simplement derrière le verbe, et on le relie à celui-ci avec un trait d'union. Aux temps composés, on place le pronom après l'auxiliaire)] ou *complexe* [(c'est-à-dire que quand le sujet est un groupe nominal ou un pronom autre que le pronom personnel, il reste placé devant le verbe, mais il est repris après le verbe par la forme du pronom personnel sujet de 3^{ème} personne qui s'accorde avec lui ; autrement dit, il y a inversion complexe si le sujet qui reste devant le verbe est repris par un

pronom personnel (elle ou il) après le verbe. Si le sujet est autre qu'un pronom conjoint, c'est-à-dire un nom, un pronom démonstratif ou possessif, un pronom indéfini ou neutre, etc., on ajoute simplement il/elle derrière le verbe, et on le relie à celui-ci par un trait d'union)].

- Enfin l'utilisation de la locution interrogative « *Est-ce que* » qui permet le maintien de l'ordre des éléments de la phrase (sujet et du verbe) fait ainsi éviter le recours à l'inversion.

Généralement, l'interrogation totale avec *est-ce que* est très simple : on ajoute seulement « est-ce que » en début de phrase. Il n'y a pas d'autre modification dans la phrase. L'interrogation par *est-ce que*, est caractérisée comme « plus familière » par Abry et al. (2003, Volume 1), et est généralement rangée dans la « langue courante » ou n'est pas caractérisée sur le plan des registres par les autres grammaires. Or, comme le remarque Blanche-Benveniste (1997 : 39), « J. Hanse, qui passait pour un grammairien puriste, disait en 1994 que l'emploi [de *est-ce que*] était devenu 'courant et correct dans l'interrogation directe' ».

Avec l'exemple précédent, Nous constatons aussi qu'avec la particule *est-ce-que*, il n'y a pas d'inversion du sujet. En effet, la phrase assertive serait *c'est suffisant* ce qui, avec l'interrogation, donne : *Est-ce-que c'est suffisant ?*

L'interrogation avec *est-ce que* est une manière neutre de poser la question ; elle est utilisable à l'oral comme à l'écrit. C'est une forme légèrement familière. On peut dire que : *est-ce que* est un mode d'expression de l'interrogation tout à fait normal et banal. Il en va de même avec l'interrogation partielle. Cela se vit et s'observe avec les formes : où est-ce que, quand est-ce que, etc. devenus les formes du français standard. Cependant, l'interrogation avec *est-ce que* ne s'utilise pas dans tous les cas.

Cependant, au sujet de l'interrogation directe, il est à noter que dans la langue courante et parlée, on peut utiliser l'intonation montante ou suspensive pour indiquer une question. La dernière syllabe de la phrase est prononcée plus haut que la normale ; cela ne signifie pas forcément une mélodie qui monte, mais simplement une mélodie qui ne baisse pas de la même manière dans l'assertion. Il suffit que l'intonation soit montante. Cette forme est très simple et courante dans la langue parlée car syntaxiquement, il n'y a aucun changement par rapport à la phrase assertive normale.

On utilise également la question par intonation pour formuler une demande atténuée. Dans ce cas, la phrase est souvent à la forme négative sans toutefois avoir une valeur négative. On peut aussi poser ce genre de question en utilisant *est-ce que* ou *l'inversion du sujet*, mais dans ce cas, la phrase est généralement à la forme affirmative.

1.2.1.2 L'interrogation partielle

Elle correspond à une demande d'information. Contrairement à l'interrogation totale, elle demande une information qu'elle ne contient pas et attend une réponse précise. Elle porte sur un élément particulier qui est représenté par un morphème interrogatif. Pronoms, adjectifs et adverbes interrogatifs se trouvent surtout dans l'interrogation partielle, celle qui porte sur un membre de la phrase et non sur sa totalité, que ce membre soit le sujet, l'objet, l'attribut, une circonstance, la qualité d'un être, etc. On constate que bon nombre de ces mots interrogatifs ont la même morphologie que les mots relatifs et les indéfinis. La psychosystématique ne peut admettre trois mots qui, un interrogatif, un relatif, un indéfini; elle postule un dénominateur commun aux trois emplois.

Si nous tenons compte de l'adjectif épithète *partielle* qui littéralement signifie « en partie », l'interrogation dite « partielle » présupposera à juste titre que l'interrogation porte sur une « partie » de la proposition et non sur son existence, mais elle ne permet pas des distinctions pourtant élémentaires. En effet, cette interrogation peut soit porter sur un actant nominal du verbe (elle intègre alors dans sa morphologie l'opposition animé/inanimé, en postulant la possibilité d'une réponse négative soit par *rien*, soit par *personne*), soit porter sur un circonstant (elle présuppose alors, notamment en cas de réponse négative, la possibilité d'une réponse adverbiale).

Exemple : « *Que nous a-t-il manqué jusqu'à présent pour parvenir à stimuler notre économie?* » (D3)

Le « que » pronom interrogatif qui introduit cette phrase marque la partialité de cette interrogation et montre qu'il est question ici d'une chose inanimée. Cette interrogation postule la possibilité de répondre par l'adverbe « rien » ; mais refuse toute possibilité de répondre par oui ou par non.

Dans le cas de l'interrogation partielle directe (IPD), le pronom interrogatif est autonome c'est-à-dire qu'il ne dépend pas d'une autre proposition et la phrase comprend à sa fin un point d'interrogation. Elle n'a pas pour réponse oui ou non, mais reprend une partie de la question initiale. Elle porte seulement sur un des constituants de la phrase interrogative présenté comme non connu ou non identifié et c'est alors sur ce constituant que porte la demande d'information formulée au moyen d'un terme interrogatif. Elle contient des mots tels que : *qui, que, quoi, où, quand, pourquoi, comment, quel (s), quelle(s)*, etc. Qui sont des pronoms interrogatifs, des déterminants interrogatifs et des adverbes interrogatifs.

L'interrogation partielle se caractérise par une courbe intonative descendante, avec une note élevée sur le mot interrogatif placé généralement en tête de phrase.

Exemple : *Quel est le Camerounais qui ne ressent pas une immense fierté, quel que soit son lieu d'origine?* (D1)

Comme particularité de cette interrogation partielle, nous citerons d'abord la présence du terme interrogatif « quel » placé en début de phrase; terme sur lequel repose toute la question. Il est évident qu'à cette question on ne peut répondre ni par oui ni par non. Nous retenons aussi que la partialité de cet énoncé repose sur la recherche du camerounais pas fier de la victoire des Lions Indomptables.

1.2.2. L'interrogation indirecte

Dans la revue *La grammaire FLE pour étudiants finnophones*, il apparaît que La valeur d'une question peut aussi être exprimée de façon indirecte, par exemple sous forme d'assertion. Certaines questions sont implicites, elles ne contiennent aucun marqueur. Le locuteur peut aussi exprimer, vis-à-vis de l'information qu'il cherche à obtenir un doute ou une certitude, c'est-à-dire des demandes de confirmation.

L'interrogation indirecte n'est pas une phrase, mais une sous-phrase, c'est-à-dire une phrase transformée en nom. Elle est une interrogation contenue dans une phrase. Elle n'est pas marquée par un point d'interrogation mais elle s'insère dans une phrase assertive (ou autre). Contrairement à l'interrogation directe, la modalité interrogative ici est exprimée non par la forme de la phrase mais par le sémantisme du verbe introducteur (se demander, chercher, ignorer, avoir, etc.) et c'est donc ce verbe introducteur qui véhicule l'idée

d'interrogation. La « question indirecte » ou « interrogation indirecte » (qui n'est ni une question, ni un discours indirect, ni une complémentation indirecte) intéresse la sémantique des relations. Il faut cependant expliquer pourquoi ce sont les mêmes formes (les pronoms qu-) qui introduisent les interrogatives indirectes partielles et les questions partielles, alors que l'interrogative indirecte totale est une subordonnée originale en si.

La sémantique d'une construction est déterminée par l'organisation des relations actanciennes, et c'est à partir de la structure prédicative de l'énoncé qu'il est possible d'en déduire au moins partiellement son organisation sémantique.

Chaque relation construite entre le prédicat et un de ses arguments recouvre une ou plusieurs relations sémantiques. Dans l'interrogation indirecte, tous les mots-outils interrogatifs quelle que soit leur catégorie (adjectif, pronom ou adverbe) doivent être analysés comme des subordonnants interrogatifs.

L'interrogation indirecte est également une subordonnée, du moins en français: un des tests de la relation de subordination, c'est le blocage de la construction syntaxique du clitique sujet à gauche. Elle fait partie des complétives et est appelée proposition subordonnée interrogative indirecte. L'interrogation indirecte présente un intérêt : la relation qui va du verbe directeur au verbe subordonné est-elle encore du type des complétives, comme on le dit généralement? Si oui, il y aurait là une distorsion importante entre la syntaxe et la sémantique, et pas seulement à cause de la sémantique énonciative originale de l'interrogative indirecte.

Nous pourrions alors conclure que l'interrogation indirecte n'est pas moins directe que l'interrogation du même nom. Elle est simplement plus explicite, plus claire. L'opposition interrogation directe/indirecte traduit en fait l'existence d'une interrogation renforcée par un syntagme verbal introducteur, par opposition avec une forme non renforcée. L'inconvénient est que l'existence d'une forme intermédiaire de renforcement, elle-même d'essence verbale est ainsi laissée de côté.

Ces deux oppositions ne permettent pas une description du système en tant que tel dans la mesure notamment où, d'une part, elles ne permettent pas de distinguer les interrogations réelles (co-construites) et les interrogations mises en scène dans le discours rapporté, et où, d'autre part, elles masquent les relations paradigmatiques qui traversent ce système. L'interrogation indirecte totale ne comporte aucun terme analysable comme une

disjonction de variables. Cependant, l'analyse de l'interrogatif comme un indéfini ayant la particularité d'opposer à chaque valeur de la variable sa négation permet de rapprocher les interrogatives.

Tous les verbes autorisant l'interrogation indirecte ont trait à la connaissance de leur objet, ou plus exactement à la possibilité de prendre pour argument un objet de savoir, qu'il importera de préciser.

En français, les recteurs de l'interrogation indirecte partielle (désormais IIP), qui sont souvent les mêmes que ceux de l'interrogation indirecte⁶ en si (désormais ISI), peuvent encore inclure dans des constructions marginales toute une série de verbes qui n'ont pas d'argument de type complétif. Pour former une interrogation indirecte, on utilise une subordonnée interrogative qui vient compléter le verbe de la proposition principale.

L'on notera que l'interrogation compte parmi les modalités d'énonciation qui fonctionnent selon une dynamique bien complexe en français par rapport à d'autres langues ; en français contemporain, c'est grâce à la diversité de la typologie discursive qu'engendre la communication dans toutes ses formes (orales et écrites, audio-visuelles, multimédias) que cette dynamique ne cesse de s'enrichir.

La variation grammaticale dont rendent compte les structures interrogatives en français a été différemment approchée dans la littérature de spécialité, les dimensions stylistique et sociale étant très souvent invoquées à côté des facteurs strictement morphosyntaxiques.

Après cette présentation du parcours de l'interrogation sur les axes grammatical, linguistiques et rhétorique, nous retenons que l'appellation de cette notion varie en fonction du domaine auquel elle fait face. À présent, nous nous attèlerons à présenter la grammaire des énoncés interrogatifs.

⁶ Rappelons que nous n'avons pas trouvé d'interrogations indirectes dans le corpus

Chapitre II : LA GRAMMAIRE DE L'INTERROGATION

Le terme grammaire a plusieurs acceptions et peut varier selon les théories linguistiques. Mais, particulièrement dans le cadre de notre chapitre elle, la grammaire, renverrait à la description des contraintes de réalisation de la phrase interrogative c'est-à-dire aux principes d'organisation de l'interrogation. Nous parlerons en effet des différentes combinaisons nécessaires du moins connues pour la formation d'une interrogation. Nous nous attèlerons ici à présenter les différentes formes que peut avoir l'interrogation ; comment elle se présente. Ensuite nous présenterons sa grammaire : comment elle se construit et quels sont les règles qui régissent sa structure.

2.1. Le niveau (morpho)-syntaxique

Si la *morphologie* selon le *Dictionnaire de linguistique* (2001 : 311) renvoie à l'étude des formes, aborder la morphologie de la phrase interrogative et des mots qui l'introduisent revient à parler tour à tour de la syntaxe de l'interrogation, des morphèmes interrogateurs et des modalités combinatoires de l'interrogation.

2.1.1. La syntaxe de l'interrogation

Il est question pour nous de décrire les règles par lesquelles se combinent les éléments phrastiques pour former ce qu'on appelle « interrogation ». Nous évoquerons donc le système de pronominalisation, l'inversion du sujet et l'ajout de la particule est-ce que.

2.1.1.1. Le système de la pronominalisation

La *pronominalisation* est une transformation qui remplace un syntagme nominal par un pronom. Elle comporte une substitution/un remplacement de terme par un pronom (Jean Dubois, 2001 : 383).

S'agissant de la pronominalisation, (Riegel, 2009 :671) l'assimile à l'inversion dite complexe et affirme à ce propos que quand le sujet est un groupe nominal ou un pronom autre que le pronom personnel (ou ce), il reste placé avant le verbe, mais est repris après le verbe par la forme du pronom personnel sujet de 3^{ème} personne qui s'accorde avec lui. Il y a alors utilisation d'un pronom supplémentaire autrement dit, la forme d'inversion dépend du type de sujet du verbe. En clair, si le sujet est un nom, un pronom démonstratif ou possessif, un pronom indéfini non neutre, etc., on ajoute simplement il ou elle derrière le verbe et on le relie à celui-ci par un trait d'union. Les autres pronoms liés au verbe ne changent pas de place.

Exemple : Pourquoi, dans bien de cas, les délais de prise de décision constituent-ils encore des goulots d'étranglement dans la mise en œuvre des projets ? (D4)

Introduite par *pourquoi*, cette interrogation se caractérise par une pronominalisation ; en effet le syntagme nominal *les délais de prise de décision* est substitué ici par le pronom personnel *ils* ajouté derrière le verbe et relié à celui-ci par un trait d'union. On parle alors d'inversion complexe car il y a insertion du pronom personnel à la phrase affirmative de base.

2.1.1.2. L'inversion du sujet

Quoique non réservée à l'interrogation, l'inversion du sujet y trouve son terrain de prédilection. M. Riegel (2001 : 670) parle d'inversion simple. Il dit à cet effet que : « ici, le sujet est simplement placé immédiatement après le verbe avec une forme simple ou après l'auxiliaire dans une forme composée ». autrement dit, si le sujet du verbe est un pronom conjoint (je, tu, il, elle, on, nous, vous, ils, elles) on le place simplement derrière le verbe et on le relie à celui-ci avec un trait d'union ; Certes, cela n'empêche pas à des énoncés sans inversion d'être interrogatifs, mais l'interrogation doit alors être portée, outre par le contexte, soit par l'intonation, soit par le point d'interrogation (qui n'a plus rien de redondant).

Exemple : Alors que nous manque-t-il ? (D4)

Nous voyons par le biais de cet exemple que le sujet du verbe est *il* placé simplement derrière le verbe et séparé de celui-ci par le trait d'union. L'inversion est alors dite simple car le *il* dont il est question ici ne remplace rien il est le sujet réel du verbe.

2.1.1.3. L'insertion du morphème « est-ce que »

L'interrogation avec la particule *est-ce que* est très simple. On ajoute *est-ce que* au début de la phrase assertive. C'est une manière neutre de poser la question. Le renforcement par *est-ce que/c'est...que* : le morphème *est-ce que* double les formulations possibles de toutes les interrogations directes (*vient-il/est-ce qu'il vient ; que fais-tu/qu'est-ce que tu fais...*). Souvent considéré comme familier dans l'interrogation périphrastique, il est néanmoins courant, tout comme l'emploi de *c'est...que* dans l'ensemble du système, parfois même en combinaison avec *est-ce que*. L'emploi de *c'est...que* constitue une focalisation (en l'occurrence du morphème interrogatif) ne change rien, d'une part, à la réalité de son emploi et, d'autre part, à sa parenté morphologique avec *est-ce que* (ce sont deux variantes, l'une avec « sujet » antéposé, l'autre avec « sujet » postposé).

Exemple : *Est-ce à dire que notre tâche est terminée ?* (D1)

Nous constatons que la particule « *est-ce* » ici empêche inéluctablement l'inversion du sujet car en l'absence de cette particule, la phrase affirmative est : *notre tâche est terminée*. L'ajout de ce morphème est donc la manière la plus « simple » de formuler un énoncé interrogatif.

2.1.2. Les morphèmes interrogatifs

Les morphèmes interrogateurs ou interrogatifs sont des pronoms, des adjectifs, ou des adverbes qui indiquent que l'on pose une question sur la qualité ou sur une détermination d'un être ou d'un objet, ou d'une circonstance du procès exprimé par le verbe (Dictionnaire de linguistique, 2001 : 254). Tout comme les pronoms qui constituent les relatifs, les morphèmes interrogatifs sont casuels (ils changent de forme selon leur fonction) (*qui/qu'est-ce qui*).

Les termes de cette casualité sont toutefois particuliers, dans la mesure où il s'agit moins d'une opposition sujet/objet que d'une distinction entre interrogation sur la proposition (morphème 0), interrogation sur les circonstanciés (morphèmes adverbiaux) et interrogation sur les actants (morphèmes *qui/que*, dont la distribution renvoie à l'opposition animé/inanimé). Si la notion de variation, par laquelle on entend changement de forme sans changement de sens, fonctionne pour la phonologie, elle est délicate à manier en syntaxe. Comme il va être rappelé pour les structures interrogatives, celles-ci ne sauraient être considérées au sens strict comme des variantes, dans la mesure où elles sont susceptibles de ne pas comporter la même valeur pragmatique. S'agissant des morphèmes interrogatifs, on distingue :

2.1.2.1. Les pronoms interrogatifs

En général, dans toutes les langues, il existe des mots qui s'emploient pour renvoyer et se substituer à un autre terme déjà utilisé dans le discours ; ce sont des pronoms. On distingue plusieurs mais ceux qui nous intéressent sont les pronoms interrogatifs. Voici l'une des définitions qui leur est généralement attribuée :

« Les pronoms interrogatifs et/ou relatifs sont employés pour remplacer un nom ou pour poser une question. Les pronoms interrogatifs permettent de poser une question sur une personne, un animal, une chose ou une notion. Ils représentent ainsi des êtres (qui), des choses (que), des notions (quoi) sur lesquelles on pose des questions. » (Pascal Marson-Zylo et Paul Desalmand, Grammaire bleue, la grammaire française en 80 leçons, Paris, Armand Colin, 2007, page 107).

In *Dictionnaire de linguistique* (2001 : 254), il apparaît que, les pronoms interrogatifs qui renvoient à un syntagme nominal ou une phrase, servent à interroger sur l'être, l'objet, ou la notion dont ils rappellent ou annoncent l'idée ; les formes simples ne s'organisent pas tout à fait de la même manière que celle du pronom relatif (. Dans les pronoms interrogatifs, on distingue des formes simples (qui, que, quoi, et la forme élidée de « que » en *qu'* devant une voyelle ou un *h* muet) ; des formes composées (formes construites sous la forme article +déterminant interrogatif et donc : laquelle, lequel, lesquels, etc. cette forme s'appuie sur une préposition (à laquelle qui peut se contracter avec le pronom : auxquels) et des formes

renforcées ou d'insistance (forme très souvent utilisées à l'oral par *est-ce qui* ou *est-ce que, qui est-ce que, qui est-ce qui, etc.*).

Les pronoms interrogatifs invitent à désigner la personne ou la chose sur laquelle porte l'interrogation ; le pronom interrogatif peut être direct c'est-à-dire que la l'interrogation est posée directement et se termine par un point d'interrogation. Le pronom interrogatif peut aussi être indirect, là, l'interrogation est posée par l'intermédiaire d'un verbe comme demander, savoir, dire, ignorer, etc. (Jean Dubois, G. Jouannon, R. Lagane, 1961 : 65)

Au pronom interrogatif peuvent correspondre toutes les fonctions du nom ou du groupe nominal (sujet, complément, attribut, etc.)

Moignet (1981 :180) stipule que le pronom [*interrogatif*] est là pour évoquer un vide notionnel existant dans la phrase à laquelle il appartient, vide qui soumet la phrase introduite à l'attitude interrogative du locuteur.

Exemple : Dans une telle situation, *que* convenait-il de faire ? (D1)

Que pronom interrogatif présent dans cette phrase permet de s'interroger sur *l'objet* qu'il y aurait à faire pour palier à la situation dans laquelle se trouvait le Cameroun. Toute l'interrogation repose alors sur ce terme (*pronom que*) qui partialise l'énoncé.s

2.1.2.2. Les adjectifs interrogatifs

L'adjectif interrogatif, qui est un adjectif déterminatif (un déterminant), sert à poser des questions directes ou indirectes sur la qualité, l'identité ou le rang. Les adjectifs interrogatifs sont variables en genre et en nombre contrairement à *combien de ce* sont : quel, quelle, quelles, quels, etc. (Dictionnaire de linguistique, 2001 : 254).

Il est à préciser que quel, adjectif interrogatif s'emploie comme épithète ou attribut. (Jean Dubois, G. Jouannon, R. Lagane, 1961 : 67)

Exemple : *Quelles* seront les perspectives de notre économie dans les prochains mois ? (D2)

(Quelles adjectif interrogatif est attribut du sujet *les perspectives* car séparé de celui-ci par un verbe d'état « seront »...)

2.1.2.3. Les adverbes interrogatifs ou Interrogation adverbiale

En grammaire, les adverbes sont des mots qui accompagnent un verbe, un adjectif ou un autre adverbe pour modifier ou en préciser le sens. Ce sont des mots invariables. Les adverbes interrogatifs portent sur les circonstances de l'action : ils sont classés sémantiquement comme adverbes d'interrogation totale (*est-ce que*, et dans l'interrogation indirecte *si*) et comme adverbes d'interrogation partielle (Dictionnaire de linguistique, 2001 : 19 et 254).

Les adverbes d'interrogation partielle introduisent des questions qui portent sur le temps (quand), le lieu (où), la manière (comment), la cause (pourquoi), la quantité et le prix (combien). (Jean Dubois, G. Jouannon, R. Lagane, 1961 : 125)

L'emploi de ces adverbes s'accompagne aussi de l'inversion du sujet. L'interrogation sur les circonstances peut-être renforcée par « est-ce que » placé après l'adverbe interrogatif ce qui permet d'éviter l'inversion du sujet.

Nous tenons néanmoins à préciser que comme les pronoms interrogatifs, les adverbes interrogatifs possèdent aussi des formes renforcées ce sont : *où est-ce que, pourquoi est-ce que, comment est-ce que, etc.*

Exemple : *Pourquoi*, dans bien de cas, les délais de prise de décision constituent-ils encore des goulots d'étranglement dans la mise en œuvre des projets ?

L'adverbe *pourquoi* qui introduit la phrase porte sur la recherche de la cause, de la raison d'étranglement de la mise en œuvre des projets. Elle apporte ainsi les précisions sur lesquelles repose le souci du locuteur

2.1.3. Les modalités combinatoires de l'interrogation

Nous appellerons modalité l'attitude mentale du sujet parlant vis-à-vis du procès exprimé par le verbe (Christian Baylon et Paul Fabre, 1973 : 76). Comme synonyme de mode, la modalité définit le statut de la phrase : assertion, ordre, ou interrogation (Dictionnaire de linguistique, 2001 : 305). La modalité est avec le noyau, un constituant immédiat de la phrase de base. Ce constituant de modalité représente les éléments obligatoires suivants : *déclaratif, interrogatif, exclamatif et impératif*; et les éléments facultatifs : *emphase, négatif ou affirmatif, passif ou actif*. Autrement dit, le constituant de modalité définit le statut de la

phrase (interrogative, exclamative, impérative, déclarative) et facultativement emphatique, active ou négative. (Ibidem : 306)

Nous retenons alors qu'il existe des modalités de phrases obligatoires et des modalités de phrases facultatives. L'interrogation faisant partie des modalités obligatoires peut se combiner avec d'autres modalités dites facultatives. Ainsi dans la relation avec les autres modalités, l'interrogation est une modalité obligatoire qui peut s'associer à la modalité négative, emphatique et passive. On aura ainsi:

2.1.3.1 L'interro-négation

Se limitant à la structure morphologique de ce mot, nous constatons qu'il est formé de deux termes *interrogation* et *négation*. On appelle *interro-négatif* un type de phrase interrogative dont l'interrogation porte sur un énoncé négatif (Ibidem : 255). Ainsi, la phrase est une phrase interro-négative.

En français, la réponse à une interro-négative (qui ne commence pas par un pronom ou un adverbe interrogatif) se fait au moyen des adverbes *non / si* au lieu des adverbes *non/ oui* pour les interrogatives positives) (Idem).

L'énoncé interro-négatif est alors une phrase contenant à la fois les caractérisations de l'interrogation (?) ainsi que les marques de la négation.

Exemple : « *L'augmentation de la quantité ne va-t-elle pas se faire au détriment de la qualité de l'enseignement?* »

À cette phrase interrogative, on peut répondre par « si ». Nous disons donc que l'interrogation totale attend aussi pour réponse "si" qui est une autre marque de globalisation. L'inversion ici se voit au niveau de « ne-va-t-elle... » *Elle* serait le sujet de *va*. La particule *ne...pas* associée à la phrase interrogative fait de celle-ci une interro-négation.

Outre la négation, à quelle autre modalité facultative peut e joindre l'interrogation ? Comment se présente et se dénomme l'association des énoncés interrogatifs avec les modalités autres que la négation ?

2.1.3.2. L'interro-passif

On appelle interro-passif⁷ un type de phrase interrogative dont l'interrogation porte sur un énoncé passif. Ainsi, la phrase est une interro-négative. (Idem) ; il s'agit exactement de l'addition phrase interrogative plus phrase passive.

2.1.3.3 L'interro-emphatique

On appelle interro-emphatique⁸ un type de phrase interrogative dont l'interrogation porte sur une phrase emphatique. (Ibidem : 254)

À tout prendre, dans cette première partie, nous avons vu les différentes acceptions accordées aux énoncés interrogatifs qui varient de phrase interrogative à modalité d'énonciation. Ainsi, par le biais de son parcours, nous avons à l'aide des axes évoqués pu développer l'aspect épistémologique de ces derniers. Nous avons aussi pu voir que l'interrogation dans sa qualité de modalité obligatoire peut s'associer à d'autres modalités dites facultatives.

⁷ Nous n'en avons pas trouvé dans notre corpus

⁸ On n'en retrouve pas dans le corpus exploité

**DEUXIÈME PARTIE : L'ÉTUDE
FONCTIONNELLE DE L'INTERROGATION EN
CONTEXTE**

DEUXIÈME PARTIE : L'ÉTUDE FONCTIONNELLE DE L'INTERROGATION EN CONTEXTE

Dans cette section, il s'agira pour nous de recenser la typologie des constructions contenues dans le corpus que nous avons choisi, afin d'en étudier la fonctionnalité et les valeurs. Nous allons en outre les analyser et les interpréter pour mettre en lumière leurs effets de sens. Notre corpus est formé de phrases dont la structure interrogative est variée ; nous trouverons en effet des interrogations directes partielles et totales et des interrogations indirectes totales et partielles.

Notre approche demeure inspirée des travaux de Patrick Charaudeau (1992 : 576): « correspondant à l'acte allocutif, certaines catégories comme [...] l'interrogation précisent le rapport qui s'établit entre le locuteur et l'interlocuteur, et donc la manière dont ceux-ci sont impliqués dans l'acte de langage ».

À travers cette pensée, nous passerons en revue les nuances sémantiques et expressives de l'interrogation.

Chapitre III. LES VALEURS SÉMANTIQUES

Dans ce chapitre il est question de relever les différentes interrogations contenues dans le corpus afin d'en étudier la fonctionnalité et les valeurs. On entend généralement par fonctionnalité l'ensemble des caractères ou des propriétés qui font que quelque chose remplit bien sa fonction. En linguistique, « on appelle fonction le rôle joué par un élément linguistique (phonème, morphème, mot, syntagme) dans la structure grammaticale de l'énoncé. (Fonction s'oppose à nature qui dénote l'aspect morphologique du mot et non son emploi syntaxique dans la phrase) ». Les fonctions du langage c'est-à-dire les diverses fins qu'on assigne aux énoncés en les prononçant, sont à la base des thèmes de l'école de Prague. Il peut être utile de distinguer, selon les caractères de la communication, différents types de message, donc différentes fonctions du langage.

S'agissant de l'étude fonctionnelle de l'interrogation, la question se pose de savoir comment l'interrogation traduit l'incertitude du sujet parlant devant un problème à résoudre ou devant un acte à accomplir (délibération), et comment elle peut servir à faire confirmer ce dont on vient d'être informé. Quels sont alors les mobiles qui influencent la production d'une phrase interrogative ? Autrement dit, quelles sont les valeurs énonciatives qui peuvent être rattachées à l'interrogation ? On pourrait alors classer l'interrogation selon deux grands temps. Nous dirons alors que deux principales valeurs pourraient lui être rattachées à savoir celle de l'incertitude et celle de la certitude du locuteur. Ainsi nous parlerons d'abord des valeurs rattachées à l'incertitude ; ensuite nous évoquerons celles rattachées à la certitude du locuteur.

3.1 L'incertitude du locuteur

Nous nous proposons ici d'analyser les éléments qui entrent dans l'incertitude. Nous allons présenter les interrogations qui manifestent l'hésitation, le manque de décision, le manque de clarté. Il s'agira simplement pour nous d'analyser les phrases interrogatives qui relèvent du doute, de l'embarras, de l'inquiétude, du refus de croire à quelque chose, de la demande de confirmation, de l'hésitation, etc.

Nous tenons à préciser qu'il n'est pas question d'une incertitude au sens propre du terme car ici le locuteur sait de quoi il parle et n'hésite en aucun cas de la véracité de ses propos. Il s'agit là d'une implication manifeste de l'auditoire en feignant sur le manque de clarté de ce qu'on dit. Nous aurons avec l'incertitude les différents sentiments suivants :

3.1.1. Le doute

Il représente généralement l'hésitation à croire à la réalité d'un fait, à la vérité d'une affirmation. C'est un soupçon, une méfiance, une mise en question. C'est un état de l'esprit qui est incertain de quelque chose. Il peut être vu ici comme la volonté de laisser l'allocutaire s'imaginer donnant un point de vue. Nous l'examinerons dans l'exemple suivant :

« Alors que nous manque-t-il ? » (D4)

Introduit par alors, ce premier exemple manifeste le doute du locuteur. *Alors* employé ici renvoie à « dans ce cas » et exprime une conséquence. Puisqu'au regard des biens tant humains que matériels, Paul Biya ne comprend pas les raisons de la stagnation de notre économie. Il manifeste alors une hésitation à croire à la réalité. Ce qui est mis en évidence par la partialité de cette interrogation est la recherche de l'identifiant inanimé. Parlant de partialité, l'énoncé porte uniquement sur une partie de la phrase qui repose sur le pronom interrogatif « que ». À cette interrogation, on peut répondre par « rien ». Nous sommes en présence d'une interrogation directe partielle (IDP) au travers de laquelle le P.R. recherche ce qu'il y a encore lieu de faire pour accroître les mouvements économiques et aussi pour améliorer la vie au Cameroun.

3.1.2. L'inquiétude

Le dictionnaire Le Robert définit l'inquiétude comme étant : l'état pénible déterminé par l'attente d'un événement, d'une souffrance que l'on craint par l'incertitude. Il s'agit dans ce cadre de la remise en question de la situation réelle. Soient les énoncés suivants :

- L'augmentation de la quantité ne va-t-elle pas se faire au détriment de la qualité de l'enseignement? (D7)
- Pourquoi, dans bien des cas, les délais de prise de décision constituent-ils encore des goulots d'étranglement dans la mise en œuvre des projets ? (D4)

Nous dirons que pour l'exemple 1, il s'agit d'une phrase simple. L'outil interrogatif qui le montre est le point d'interrogation (?) ; cette interrogation est matérialisée par l'inversion morphologique du sujet et par pronominalisation de ce dernier. On remarque en effet que le groupe nominal « l'augmentation de la quantité » est remplacé par « elle », pronom personnel ; on parle alors d'inversion complexe. Il s'agit d'une interrogation totale, globale de forme négative à laquelle on peut répondre par « si » ; on parlerait d'interro-négation générale. On peut aussi l'appeler interrogation oratoire car elle suppose que le locuteur attend une réponse affirmative.

Ce type porte sur toute l'unité du discours qui est la phrase et consisterait en une *inquiétude* de ce qui vient d'être dit. En effet, nous pouvons constater ici qu'il y a une sorte de doute qui vient en renforcement, en ajout bref en confirmation du propos qui précède. En effet, le Président e la République, conscient de ce qui se passe est un peu hésitant, inquiet dans ce propos. Car les établissements augmentent, mais alors, a-t-on le temps nécessaire pour former tous les enseignants de ces derniers ?

Dans l'exemple2, nous sommes en présence d'une interrogation partielle introduite par « pourquoi » adverbe interrogatif ; la présence de ce mot outil laisse apparaitre que le Chef de l'État cherche les raisons pour lesquelles les délais de décision ne sont pas respectés. Selon ce dernier (le P.R.) celles-ci au lieu d'être un élément de pression constituent plutôt un obstacle dans la réalisation de nos projets. La Chef de l'Etat ne comprend pas les raisons pour lesquelles »les projets ne sont pas réalisés² dans les délias malgré tous les moyens qui y sont mis en œuvre. L'interrogation porte sur la cause de non réalisation, du non accomplissement de nos projets dans les temps à nous fixés.

3.1.3. Le scepticisme (du refus de croire à quelque chose)

Le scepticisme est le refus d'admettre une chose sans examen critique, c'est le fait d'avoir de l'égard pour les idées reçues (Le Robert, 2011). Pour manifester son incompréhension sur ce qui se passe dans son pays notamment sur le plan économique, le Chef de l'Etat se pose la question suivante :

- Que nous a-t-il manqué jusqu'à présent pour parvenir à stimuler notre économie ? (D3)
- Comment expliquer qu'aucune région de notre territoire ne puisse afficher un taux d'exécution du budget d'investissement public supérieur à 50% ? (D4)

On a affaire dans ce premier exemple à une phrase interrogative introduite par « que » pronom interrogatif. Nous faisons face à une Interrogation partielle oratoire puisqu'elle admet une réponse négative qui, ici, pourra être « rien ». Cette question aurait pu être formulée de la manière suivante : « il nous a manqué "quoi" pour parvenir jusqu'à présent à stimuler notre économie ? ». Nous observons ici une inversion complexe du sujet et aussi l'emploi du pronom « il » qui montre qu'il y a substitution d'un ensemble, d'un groupe nominal.

La partialité de cette interrogation est contenue dans l'élément interrogatif « que » qui montre qu'il est question ici d'une chose inanimée ; en effet Le président aimerait savoir, du moins faire savoir au peuple camerounais, relever auprès de celui-ci les causes de la crise économique vécue par les concitoyens les années précédentes. Elle aurait donc une valeur de justification elle permet ici de donner les raisons des multiples problèmes économiques rencontrés dans le passé. Il refuse d'accepter la non stabilité économique connue dans le pays malgré les efforts consentis contre la crise économique.

Introduite par « comment », nous concluons qu'il s'agit inéluctablement d'une interrogation partielle, celle qui porte sur une partie de la phrase. En effet, l'interrogation à laquelle nous faisons face porte sur la circonstance de manière qu'exprime l'adverbe interrogatif « comment ». C'est une interrogation directe parce que caractérisée par un point d'interrogation en fin de phrase. On l'appellera alors interrogation directe partielle (IDP). Force est de constater qu'Il refuse de croire aux réalités dont fait face le Cameroun et particulièrement à la réalisation partielle du taux d'exécution du budget public. Les motivations de cette lenteur si on peut les appeler ainsi lui sont incompréhensibles.

3.1.4. L'embarras

L'embarras consiste à mettre quelqu'un ou à être dans une position difficile, compliquée, gênante, ennuyeuse, voire même embrouillée. C'est aussi la perplexité devant laquelle se trouve le locuteur d'un énoncé. Il caractérise une incertitude d'esprit. Partons des exemples suivants.

- Ces atouts suffiront-ils pour mener à bien notre grand dessein ? (D3)
- Dans une telle situation, que convenait-il de faire ? (D1)
- Mais d'où vient-il que l'action de l'État, dans certains secteurs de notre économie, paraisse parfois manquer de cohérence et de lisibilité ? (D4)

Le premier exemple nous présente une phrase interrogative avec inversion du sujet pronominalisé ici par « ils » qui remplace le groupe nominal « ces atouts ». Il est question ici d'une interrogation générale à laquelle on peut répondre par 'oui' ou par 'non'. Elle a une valeur d'explication puisque le chef de l'Etat aimerait montrer les causes des insuffisances économiques du pays car dit-il, il ne suffit pas d'avoir plein de richesses naturelle ; il faut bien les exploiter et surtout rechercher pour l'émergence le profit de tout le pays au détriment de l'intérêt personnel.

Nous assistons là à un lavage de cerveau ; le P.R. veut montrer à ses concitoyens que seul les biens de la terre ne suffisent pour le développement du pays. Il faut à cela ajouter de la conscience professionnelle, la recherche du profit de tous ainsi que l'esprit communautaire. Dans le désir d'impliquer le peuple dans ce qu'il dit, (et/ou) fait, son Excellence, Monsieur Paul BIYA présente les grands biens matériels du pays et ensuite montre à ses concitoyens la volonté par lui de les voir s'améliorer.

Quant au second, il s'agit d'une interrogation directe introduite par *que* et se terminant par un point d'interrogation. Il y a inversion du sujet. Le pronom interrogatif *que* montre qu'il sera question ici d'une interrogation partielle portant sur une chose inanimée. On ne peut répondre à cette dernière par oui ou par non mais plutôt par rien. Il s'agirait là d'une justification. En effet le Chef de l'Etat vient ici justifier la situation dans laquelle se trouvait le Cameroun l'année qui précédait celle de son discours. Il donne ici les causes et les répercussions de la crise économique.

On peut donc à ce niveau voir qu'il explique les faits vécus par les camerounais. La question posée par ce dernier est une introduction à la mise en évidence des méfaits de la crise financière dont était sujet notre pays. En effet, Il veut ici amener les camerounais à prendre conscience des différentes difficultés qui ont fait l'objet de la vie du Cameroun.

S'agissant du troisième exemple, c'est une phrase, s'il faut se limiter au mot outil qui l'introduit, à valeur d'opposition. En effet, le Président Paul Biya est embarrassé par les réalités dont font face les secteurs de notre économie. C'est cette perplexité qui l'amène à utiliser la conjonction de coordination « mais » pour montrer l'inadéquation de ce qui est avec ce qui devrait être. Cette interrogation est qualifiée d'adverbiale car guidée par l'adverbe « où » qui précise la circonstance de lieu. C'est en effet sur cet adverbe interrogatif que repose l'interrogation. On parle d'interrogation partielle directe puisque se terminant par un point d'interrogation. Nous constatons que le Président de la République recherche à ce niveau les origines du manque de cohésion et de lisibilité du secteur économique camerounais. Sources qui lui sont « inconnues » mais pourtant existantes. En recherchant ces causes, il amène son auditoire à réfléchir afin de remédier à cette situation.

3.1.5. La demande de confirmation

En ce qui concerne la demande de confirmation, nous avons relevé à ce niveau plusieurs interrogations. Elles sont :

- Une preuve ? (D1)
- Est-ce suffisant ? (D2)

Dans la première phrase, si nous nous en tenons à la forme de cet énoncé, nous dirons qu'il s'agit d'une phrase nominale et donc averbale (puisque nous observons une absence de verbe). Toujours sur le plan de la forme, il s'agirait ici d'une phrase interrogative comme le montre le point d'interrogation qui la termine, précisément, d'une Interrogation partielle, puisque nous ne pourrions répondre à celle-ci par oui ou par non, laquelle par ricochet sera dite *averbale*. L'absence de verbe montre que l'on interroge sur un élément particulier de la phrase précédente dont on se dispense de répéter. C'est tout à fait cette absence de verbe qui met en évidence la partialité de l'interrogation. Cette interrogation, partielle sera dite directe car elle

contient à sa fin un point d'interrogation. Le P.R. demande à son auditoire si elle veut une confirmation sur ce qui vient d'être dit.

Avec le deuxième exemple, nous faisons face à une phrase interrogative introduite par *''est-ce''* qui marque la totalité de l'interrogation et montre qu'à celle-ci on peut répondre par oui ou par non. Est-ce montre aussi qu'il s'agit d'une interrogation directe achevée par un point d'interrogation. Il s'agit ici d'une interrogation totale car on peut y répondre par oui ou par non. Nous remarquons à cet effet une morphologie propre à l'interrogation qui est l'inversion du sujet accompagnée d'un point d'interrogation en fin de phrase. Dans cette interrogation, il serait question ici d'une demande de confirmation qui ici reviendrait au Président lui-même.

En effet, ce dernier aimerait amener les camerounais à comprendre que malgré les évolutions dont elle fait face, elle ne doit pas croiser les bras mais redoubler d'effort pour vivre enfin comme le autres pays développés du monde.

3.2. L'assurance du locuteur

L'assurance désigne un comportement confiant est ferme. C'est la confiance en soi-même. En rapport avec l'assurance, nous nous proposerons de relever les valeurs liées à l'incitation, à la justification, au défi...

3.2.1 L'incitation

L'incitation est le fait d'entraîner, de pousser quelqu'un à agir, à faire quelque chose. Nous partirons des exemples suivants :

- A nous qui avons recueilli leur héritage, que revenait-il de faire ? (D1)
- Quelles seront les perspectives de notre économie dans les prochains mois ? (D2)

Dans l'exemple1, c'est une interrogation partielle oratoire puisqu'elle admet une réponse négative qui, ici, pourra être « rien ». Nous avons une phrase complexe dont la principale est « A nous qui avons recueilli leur héritage » et dont la complétive est « que revenait-il de faire ? » Il s'agit là d'une proposition complétive, elle est introduite par le pronom interrogatif « que ». La partialité de cette question est manifeste dans la première proposition « A nous qui avons recueilli leur héritage ». Nous risquons d'affirmer qu'il est question d'une provocation. En effet le Président montre que l'indépendance est une affaire de tous et non d'une infime partie. Il laisse voir par là la nécessité de contribuer de tous et par tout le monde pour un Cameroun uni et indivisible. L'indépendance seule ne suffit pas, il apprendre à vivre ensemble sans tenir compte des divergences mais plutôt des multiples points communs.

Pour l'exemple2, nous sommes en présence d'une phrase verbale introduite par « quelles » pronom interrogatif. C'est une interrogation partielle ouverte car elle ne fournit pas une liste de réponses attendues et comporte un mot interrogatif « quelles ? » ; elle appelle des réponses autres que oui et non. Nous noterons ici une mise en garde de la part du Locuteur qui veut amener la population à réfléchir sur les divers axes à aborder pour renforcer notre économie.

3.2.2. La justification

La justification peut se définir comme étant la preuve, l'explication que l'on fait d'une chose. Elle apparait dans plusieurs extraits interrogatifs. Soient les énoncés interrogatifs suivants :

- Dans un pays comme le nôtre, *que* doit-on attendre du système éducatif ? (D7)
- Lorsque les Lions Indomptables s'illustrent dans des compétitions internationales, quel est le Camerounais qui ne ressent pas une immense fierté, quel que soit son lieu d'origine? (D1)

Au travers de ce premier exemple nous voyons une phrase dans laquelle l'outil interrogatif est le pronom interrogatif *que* ; au niveau de la morphologie, il y a inversion du sujet. Il est question ici d'une interrogation partielle à laquelle on peut répondre par « rien ». En effet, la partialité de cette interrogation est contenue à la fois dans le complément

circonstanciel de lieu « dans un pays comme le nôtre » ainsi que dans le pronom interrogatif « que ». Cette interrogation permet au chef de l'Etat d'apporter des éclaircissements sur ce qu'attend encore la nation au sujet du système éducatif. C'est une interrogation directe à valeur de *justification*. Elle attend une réponse ; Non pas celle de l'auditoire mais celle de celui qui parle à savoir le Président, qui, veut lever le doute sur la mauvaise opinion qu'ont les gens sur l'existence d'une foultitude de structures de formation aux filières variées. Sa préoccupation étant ici de faire savoir au peuple ce qu'il espère de lui et surtout de donner les motivations de la multiplication des établissements et des filières.

Le deuxième exemple laisse entrevoir une phrase complexe ayant en son sein quatre verbes conjugués. L'interrogation repose sur la deuxième partie de la phrase à savoir « quel est le Camerounais qui ne ressent pas une immense fierté, quel que soit son lieu d'origine? ». Introduite par « quel ? » déterminant interrogatif, la question repose sur l'identité du citoyen camerounais pas fier de la victoire des Lions indomptables et présuppose que tous les camerounais sans tenir compte de leur origine éprouve une fierté immense. Nous avons là une interrogation partielle qui servira simplement de justification à la question précédente. On la considère ici comme étant un cas d'exemple, une illustration.

3.2.3. Le défi

Il ne s'agit pas ici du duel ou du combat mais de la provocation, de l'incitation à l'auditoire à agir, à voir la réalité des choses et à s'impliquer pour son changement. Nous le voyons dans les trois exemples suivants :

- N'est-on pas heureux de la possibilité offerte d'atteindre rapidement et à moindre coût des destinations difficiles d'accès ? » (D8)
- Est-ce à dire que notre tâche est terminée ? » (D1)
- Serions-nous incapables de faire ce que d'autres pays comparables au notre ont fait ou sont en train de faire ? » (D4)

Il est question ici dans l'exemple1 d'une phrase toute entière, et dans cette phrase on note la présence des marqueurs de la négation (*ne...pas*). On a donc affaire ici à une interrogation négative. Pouvant répondre à cette interrogation par « si », on s'arrime à dire qu'il s'agit

d'une interrogation globale. Cette interrogation est un moyen stylistique d'affirmer avec vigueur ce dont on vient de parler. On parlerait alors d'une interrogation oratoire c'est-à-dire, une qui n'attend pas de réponse. Le Chef de l'Etat amène la population à voir le bon côté des choses. Car, malgré les nombreux accidents causés par les conducteurs de mototaxis, ces derniers sont d'une importance capitale pour l'avancé de notre pays puisqu'ils nous aident, facilitent nos déplacements et ce à moindre coût. L'emploi du pronom indéfini *on* rend la question générale. Ce n'est pas une demande d'information mais plutôt de l'indignation, l'inversion verbe-sujet la renforçant.

Dans l'exemple2, c'est une phrase verbale se terminant par un point d'interrogation. C'est d'ores et déjà au travers de ce signe un phrase interrogative car introduite par « est-ce » forme renforcée du pronom interrogatif qui permet d'éviter l'inversion du sujet. Il s'agit d'une interrogation générale ou totale à laquelle on pourra répondre soit par « oui » soit par « non ». Oui signifierait que la tâche est terminée et non quant à lui montrerait qu'il y a encore à faire. Nous voyons par le biais de cette phrase l'appel au jugement de l'interlocuteur sur ce qu'il a encore à effectuer pour l'épanouissement du peuple dont il en fait partie.

Dans l'exemple3, nous avons une phrase constituée de trois verbes conjugués. Selon la structure, il s'agit d'une phrase composée. Pouvant répondre à cette interrogative par oui ou par non, nous concluons que nous sommes en présence d'une interrogation totale. Elle porte alors sur la totalité de la phrase ; et la réponse à celle-ci correspondrait à la reprise affirmative ou négative de la question posée. C'est une interrogation directe totale au travers de laquelle nous voyons un appel à la prise de conscience de la population camerounaise sur ce qu'elle peut réaliser. Il montre que la vie est un combat, n défi à mener par le biais du travail pour dépasser les insuffisances économiques.

Pour conclure, nous dirons que, sur le plan sémantique,

« La valeur proprement « interrogative » de certaines constructions phrastiques n'est pas très nette. En effet, les grammaires considèrent la plupart du temps que toute proposition complément d'objet direct (C.O.D.) introduite par un mot susceptible d'être une interrogation (comment, quand, combien, quoi, qui, etc.) est assimilable à une interrogation indirecte. » (La Grammaire FLE pour étudiants Finnophones)

La sémantique de l'interrogation se manifesterait alors en ceci que l'interrogation est une question qui exige une réponse, une question orientée, une question impérative c'est-à-dire une question qui suggère un acte comme réponse.

La valeur interrogative d'une unité de phrase dépendrait alors de plusieurs facteurs à savoir le mot interrogatif, mais aussi du sens du verbe et de son contexte d'emploi. En principe, l'interrogation indirecte porte toujours sur un savoir en suspens que le sujet de l'énoncé (sujet grammatical) ou celui de l'énonciation (locuteur) ignore, recherche, néglige, ou encore tient hors de la portée du destinataire.

Chapitre IV. LES VALEURS PRAGMATIQUES

Sous le nom de pragmatique, on regroupe diverses orientations. Elle a d'abord concerné les caractéristiques de l'utilisation du langage (motivations psychologiques des locuteurs, réaction des interlocuteurs, types socialisés de discours, objet du discours, etc.) par opposition à l'aspect syntaxique et sémantique. Ensuite, avec l'étude des actes de langage d'Austin, la pragmatique s'est étendue aux modalités d'assertion, à l'énonciation et au discours pour englober les conditions de vérité de l'analyse conversationnelle. (*Dictionnaire de Linguistique*, 2001 : 375).

On appelle généralement *acte de langage* l'utilisation du langage comme une action, et non plus comme un message. De ce fait, le locuteur cherche à informer, inciter, demander, convaincre, aviser, conseiller, etc. son ou ses interlocuteurs par le moyen du langage. L'acte de langage désignerait alors *l'objectif qui anime l'émetteur d'un énoncé au moment où il formule son propos*.

Benveniste (1966 : 130) considère que chaque forme linguistique sert à réaliser un acte de langage précis; ainsi la question et l'ordre seraient deux actes radicalement différents. En revanche, pour Searle (1982 : 32), l'ordre et la question sont deux membres de la même famille, celle des *directifs* : « Nous disons à autrui comment sont les choses (assertifs), nous essayons de faire faire des choses à autrui (directifs), nous nous engageons à faire des choses (promissifs), nous exprimons nos sentiments et nos attitudes (expressifs) et nous provoquons des changements dans le monde par nos énonciations (déclaratifs) ».

K.Orecchioni (2001 :84) appelle la demande de faire une *requête* et considère l'ordre comme un type particulier de requête.

En linguistique, on distingue dans l'accoutumer trois actes de langage à savoir l'acte locutoire, l'acte illocutoire et l'acte perlocutoire.

4.1. Acte locutoire

L'acte locutoire consiste simultanément en l'acte de prononcer certains sons (acte phonétique), certains mots et certaines suites grammaticales (acte phatique) et enfin certaines expressions pourvues d'un sens et d'une référence (acte rhétique). C'est un acte reconnu comme étant la mise en branle de l'appareil phonatoire ; ainsi dit, tout énoncé serait alors un acte locutoire. Autrement dit, il peut être perçu comme ce qui est dit et que l'on peut analyser. Une phrase locutoire est donc l'acte de dire quelque chose, de produire un énoncé. On lui attribue généralement un sens et on la met en relation avec un référent. L'acte locutoire c'est la production d'un énoncé selon un certain nombre de règles linguistiques.

Exemple : Que nous a-t-il manqué jusqu'à présent pour parvenir à stimuler notre économie ? (D3)

Tous les énoncés interrogatifs de notre corpus constituent des actes locutoires puisqu'ils sont tous des actes de dire quelque chose.

S'il y a un acte, c'est seulement l'acte de dire et rien d'autre. L'acte locutoire est, à un certain niveau, la production de sons et comme tel il s'appelle l'acte phonétique ; à travers la production de ces sons le locuteur produit intentionnellement des mots en arrangements syntactiques et, en ce respect, l'acte s'appelle *phatique* ; enfin, à travers la production de mots en arrangements syntactiques avec certaines intentions et dans certains contextes, le locuteur transmet certains messages, et dans ce respect l'acte s'appelle *rhétique*.

L'acte locutoire est alors défini comme l'acte de production des sons, l'acte de combinaison des mots en phrases, l'acte de référence.

En ce qui concerne l'acte locutoire, Austin prétend qu'afin qu'il y ait un acte de langage, certains sons doivent être produits par la voix humaine : « dire quelque chose c'est toujours effectuer cet acte, produire certains sons » ; si nous considérons la langue parlée comme paradigme de l'énonciation, l'énonciation serait alors une phonation.

4.2. Acte illocutoire

On a l'habitude de qualifier d'illocutionnaire (ou illocutoire) tout acte de parole réalisant ou tendant à réaliser l'action dénommée. Un acte illocutionnaire est un acte de langage proprement dit qui manifeste ce que le locuteur fait en parlant. C'est une énonciation significative dotée d'une force conventionnelle (énoncés conformes aux lois d'une langue) ; c'est l'acte réalisé en disant quelque chose. On emploie généralement le mot interrogation pour désigner aussi bien la forme d'un énoncé que sa valeur illocutoire. Ainsi, le groupe de mots « phrase interrogative » peut suggérer aussi bien le contenu pragmatique d'un énoncé donné que le dispositif syntaxique particulier de ce même énoncé. L'acte illocutoire est l'acte réalisé par le fait de dire quelque chose. C'est l'intention de l'énonciateur en ce qui concerne le type d'information contenu dans l'énoncé. C'est ce que fait le locuteur en parlant.

Définir l'interrogation comme acte de langage revient clairement à considérer cette notion comme un acte illocutoire, et à disqualifier du même coup toutes les autres acceptions de cette notion, notamment celle qui a trait à sa dimension sémantico-syntaxique. Ainsi définie, l'interrogation est considérée comme un moyen d'action intersubjectif et la force agissante que lui imprime le locuteur (valeur illocutoire) par le biais de certains moyens linguistiques peut prendre, selon les circonstances du discours, la forme d'une obligation juridique, ou d'une mise en demeure qui s'impose à l'interlocuteur.

Reprenant l'idée selon laquelle la production d'un énoncé revient à accomplir un certain acte qui vise à modifier la situation des interlocuteurs, Searle appelle force illocutoire tout ce qui permet d'établir sa valeur d'acte de langage. Pour lui, le contenu d'un énoncé résulte de sa force illocutoire ajoutée à son contenu propositionnel. Des énoncés différents peuvent avoir le même contenu propositionnel tout en correspondant à des actes de langage différents.

Exemple : Lorsque les Lions Indomptables s'illustrent dans des compétitions internationales, quel est le Camerounais qui ne ressent pas une immense fierté, quel que soit son lieu d'origine?

Cet énoncé interrogatif montre qu'il y a un désir de faire agir son allocutaire. En effet, cette interrogation pourrait aussi se formuler de la façon suivante : « dites moi quel est le Camerounais qui ne ressent pas une immense fierté, quel que soit son lieu d'origine? ».

La notion de performativité, en tant qu'elle permet de distinguer deux grands types d'énoncés, les énoncés performatifs et les énoncés constatifs, semble être une notion à la fois opératoire au plan descriptif et théoriquement consistante à l'examen de quelques faits linguistiques et pragmatiques.

L'acte illocutoire peut être défini selon trois critères essentiels :

- a. Son rapport avec les autres actes (locutoire et perlocutoire)
- b. Sa structure interne ou sémantique
- c. Ses conditions d'emploi

Même si elle décrit l'acte réalisé en disant quelque chose, la notion de l'acte illocutoire ne désigne pas pour autant tous les aspects actionnels de l'énoncé. Il est effectué en disant quelque chose.

Selon la classification de Searle, le but illocutoire⁹ des directifs est de faire faire des choses à autrui, que ces choses soient de nature verbale ou non verbale. Dans cette perspective, la question apparaît plutôt comme un cas particulier de l'ordre, portant sur ce faire particulier qui est le « dire ». L'énoncé « Quelle heure est-il ? » est équivalent à « Dis moi quelle heure il est. », donc la question est une demande de *dire*.

Afin de relever la valeur illocutoire des interrogations, une description des coordonnées de la situation énonciative mais également du discours qui les structure s'impose : « Les grands types d'interaction linguistique qui se font jour dans la communauté parlante pèsent sur la force illocutoire des énoncés. Or il n'est pas impossible de relever leurs traits pertinents du

⁹Le but illocutoire des *directifs* consiste dans le fait qu'ils constituent des tentatives de la part du locuteur de faire faire quelque chose par l'auditeur. Ces tentatives peuvent être très modestes, par exemple inviter ou suggérer à quelqu'un de faire quelque chose ou fortes, comme réclamer et insister pour que quelqu'un fasse quelque chose. Lorsque la demande porte sur l'ensemble d'une tâche langagière, et non sur une information particulière, on parle de *requête* plutôt que de *question*, les énoncés suivants sont donc des requêtes : - Raconte-moi ce qui s'est passé ! - Dis-moi quelque chose !

Dans certains types d'interactions comme l'interview, l'entretien et l'interrogatoire, l'échange *question- réponse* constitue l'essentiel de la conversation, et les questions sont fréquentes dans tous les types d'échanges comme le précise Goffman (1987 :11) : «Chaque fois que des personnes se parlent, on peut entendre des questions et des réponses».

point de vue pragmatique: outre les conventions énonciatives et les modes de la relation interlocutive, ce sont les stratégies discursives ». (Jacques, 1981: 74).

4.3. Acte perlocutoire

L'acte perlocutoire consiste en la production de certains effets à travers l'emploi de langage sur l'auditoire, ses sentiments ou ses actions. C'est le but dans lequel un acte a été réalisé. C'est aussi l'effet psychologique que produit la phrase sur le récepteur, sur le destinataire. On peut dire qu'il est question ici d'un effet purement naturel ; d'un effet non conventionnel. C'est la conséquence, le résultat qu'a un énoncé produit sur celui à qui l'on s'adresse.

Il peut arriver qu'en disant quelque chose, que l'on produise sur les pensées ou les actes d'autres personnes de véritables conséquences. L'acte perlocutoire en lui-même n'est pas performatif car il ne tient pas dans le dire lui-même mais dans ses conséquences.

Exemple : Ceci doit-il nous amener à revoir à la baisse nos objectifs de développement et notamment ceux qui concernent notre jeunesse ?

Par le biais de cette interrogation, le Président de la République laisse apparaître sa volonté à amener la population à réfléchir pour l'amélioration de son futur.

Très souvent on signifie beaucoup plus que ce qu'on dit. Si l'on examine les fonctions pragmatiques dans un discours authentique, on voit tout de suite qu'il n'y a pas de correspondance directe entre la forme et la fonction comme le montrent les manuels de grammaire. Au contraire, les échanges naturels montrent qu'une même formule linguistique peut servir à réaliser plusieurs fonctions pragmatiques selon les différents contextes d'énonciation et qu'une même fonction peut être réalisée par plusieurs formules linguistiques. Tout se tient dans le discours et on peut dire que tout énoncé est à la fois initiatif, c'est-à-dire qu'il a des conséquences sur la suite du discours et réactif car il est déterminé par le discours antérieur.

En plus, une phrase interrogative, qui sert en principe à poser une question, pourrait réaliser d'autres fonctions : une demande polie de faire quelque chose, un conseil, une offre, une proposition, une menace.

La structure interrogative peut, dans certains contextes, recevoir d'autres valeurs que celle de question : une assertion indirecte, une requête indirecte (avec généralement l'emploi de verbe *pouvoir* à la deuxième personne, notamment au mode conditionnel qui permet de formuler une demande atténuée ou polie (cf. Roulet 1979). En effet, les demandes indirectes peuvent être formulées à l'aide d'un verbe au mode impératif et en ajoutant une formule de politesse comme (*s'il vous plait*), une demande de permission, une offre, un conseil, une excuse, une proposition. A côté de ces cas très divers où l'objet principal d'une interrogative n'est pas d'interroger, on trouve la situation inverse, c'est-à-dire l'interrogation sans interrogative mais avec des verbes directeurs.

En somme, nous pouvons affirmer que, de par la diversité des types de discours et interactions verbales, la réalité discursive témoigne, en français contemporain, d'une richesse à part de structures au niveau de l'interrogation, dont la dynamique est intéressante autant pour la pragmatique discursive que sur la réflexion sur la communication verbale en tant que telle. Car, comme le montrait Francis Jacques, « A force de questionner, l'homme serait capable un jour d'entrer dans les réponses » (1981 : 72).

Nous avons vu, à travers l'analyse des extraits de discours politique du Président Paul Biya que les structures interrogatives ne véhiculent pas toujours une demande d'information. Bien au contraire, elles servent la plupart du temps à réaliser des actes de langage indirects conventionnels. Nous avons également vu que l'interrogation peut aussi manifester une action sur le récepteur.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

Tout au long de ce travail, il a été question pour nous de démontrer dans quelle mesure l'interrogation (la phrase interrogative) contribue à l'efficacité communicative et à l'efficience de l'argumentation chez son Excellence Paul Biya ? et d'identifier les outils énonciatifs qui y participent ? Il nous fallait ressortir la contribution de l'interrogation à l'efficacité pragmatique dans le discours politique. Il ressort que, partis du constat selon lequel aborder une étude autour du concept d'«interrogation » pose un problème de définition et de délimitation du champ d'étude ainsi que de la difficulté à formuler de façon précise des critères de caractérisation et d'interprétation qui rendent intelligible chaque signifiant autour du champ sémantique de l'interrogation, le problème de notre analyse a été centré sur les facteurs psychiques, les mécanismes linguistiques qui amènent le Président de la République, son excellence Monsieur Paul BIYA à utiliser avec abondance les énoncés interrogatifs dans son discours.

Nous avons alors été guidés par les questionnements suivants : qu'est-ce que l'interrogation ? Combien de types en existent-ils ? Quels sont les éléments qui permettent dans un discours de reconnaître une phrase interrogative ? Quels sont ensuite les nuances sémantiques et expressives qui l'accompagnent ? Nous avons pensé qu'un accent particulier devrait être mis sur les valeurs sémantiques, stylistiques et pragmatiques de l'interrogation dans le discours politique.

La première partie, essentiellement théorique, a été le lieu pour nous de faire un aperçu bref de l'interrogation partant ainsi de l'approche définitionnelle de la dite notion tout en aboutissant à ses multiples formes. Nous avons alors présenté le parcours de l'interrogation de la grammaire à la rhétorique en passant par la linguistique. Durant ce parcours, nous avons vu que les appellations attribuées à l'interrogation diffèrent d'un domaine à un autre.

La deuxième et dernière partie, beaucoup plus pratique nous a d'abord permis de cerner les valeurs sémantiques et stylistiques de l'interrogation à savoir celles rattachées à l'incertitude et celles reliées à l'assurance du locuteur ; ensuite nous avons énuméré les valeurs pragmatiques de l'interrogation dans le discours politique où nous avons démontré que la force illocutoire qui investit l'interrogation a trait à sa dimension sémantico-syntaxique et que pour cela, l'interrogation devenait un moyen d'action intersubjectif, une force agissante.

A tout prendre, Une structure formelle ne peut être associée à une valeur pragmatique unique, ce qui revient ici à distinguer entre phrase interrogative et acte de question. La structure interrogative correspond de façon privilégiée à un acte de langage particulier, l'acte de question (de même que la phrase déclarative correspond de façon privilégiée à l'acte d'assertion, et la phrase impérative à l'ordre). Elle exprime alors une demande d'information, c'est-à-dire la « demande d'un dire » (Kerbrat 1991 : 15).

En effet, dans le désir de se faire comprendre et surtout d'impliquer son *alter égo*, le Président Biya dans son discours use de l'interrogation.

Néanmoins, si l'on s'appuie sur la classification de Kerbrat (1991), la structure interrogative peut revêtir d'autres valeurs pragmatiques (par exemple, question rhétorique, *Est-ce que je sais ?*, question orientée, *N'êtes-vous pas la fille de Paul ?*, ou encore requête indirecte, *Tu pourrais me passer le sel ?*). Inversement, à cet acte de question peuvent correspondre plusieurs formes (par exemple, une phrase déclarative aboutissant à une demande de confirmation : *Vous avez des enfants.*)¹⁰On parle alors d'actes de langage indirects. Dans l'interrogation totale, alors que les structures avec postposition du sujet ou introduites par *est-ce que* sont généralement des demandes d'information, la structure interrogative marquée par la seule prosodie, sans doute parce qu'elle est « le plus faiblement marquée sur le plan formel » (Borillo 1978 : 549, citée par Kerbrat 1991 : 110), peut être investie de plusieurs valeurs pragmatiques : demande d'information, mais aussi demande de confirmation, requête indirecte...

Ainsi, comme il a déjà été évoqué, Poisson-Quinton et *al.* (2002 : 216), malgré une introduction déclinant six valeurs pragmatiques possibles pour la phrase interrogative, définissent l'interrogation totale comme appelant « une réponse globale affirmative : *Oui* ; négative : *Non* ; ou hésitante : *Peut-être / Je ne sais pas.* ». Or, bon nombre d'énoncés se présentant formellement comme des interrogations totales recouvrent en fait des interrogations partielles qui visent une demande précise d'information, comme le prouvent rétrospectivement les répliques. Des réponses peu développées sont particulièrement adéquates lorsque la structure interrogative correspond à un acte intermédiaire, telle, par exemple, la question orientée.

¹⁰Une même structure formelle sera interprétée différemment selon le contexte ou selon la situation dans laquelle elle apparaît. Ceci vaut tout particulièrement pour la structure interrogative. Dans le cas où elle correspond à une « vraie » question, elle appelle une réponse verbale.

Dans l'interaction communicationnelle, les interrogations peuvent représenter des actes de questionnement véritable ou bien des actes injonctifs (des requêtes, des ordres), transmis sous une forme interrogative, valeurs analysées d'habitude dans la pragmatique de l'interrogation. Dans certains contextes, l'interrogation peut avoir des valeurs expressives, désignant la subjectivité du locuteur et permettant la transmission de divers sentiments, comme la surprise, l'ennui, l'énervement, etc.

BIBLIOGRAPHIE

1. Abry et al., *La Grammaire des premiers temps*, Grenoble, P.U. de Grenoble, 2003, Volume 1 et 2
2. Baylon, Christian ; Paul Fabre, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan, 1973
3. Benveniste, Emile, *Problème de Linguistique Générale*, Paris, Gallimard, 1966, Tome1
4. Blanche-Benveniste, *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Orphrys, 1997
5. Gadet, Françoise « La variation plus qu'une écume » In *Langue française*, n° 115, 1997
6. Grevisse, Maurice, *Le Bon usage*, Paris-Louvain-la-neuve, éditions Duculot, 1986, 12^{ème} édition refondue par André GOOSSE
7. Grevisse, Maurice. *Le Français correct*, guide pratique des difficultés, Paris, Duculot, 2009, PP.261-263, 6^{ème} édition revue par Michèle Lenoble-Pinson
8. Henri Bonnard, *Code du français courant*, éditions Magnard, pp.286-288
9. Jacques, Francis, « L'Interrogation, force illocutoire et interaction verbale » In *Langue française* n°52, 1981, pp70-79
10. Jean Dubois et alii, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 2001
11. Kerbrat Orecchioni, *La Question*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon (PUL), 1991
12. Kerbrat-Orecchioni, C., *Les Actes de langage dans le discours*, Paris, Nathan, 2001
13. *La Grammaire FLE pour étudiants Finnophones*
14. Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 2009, 4^{ème} édition entièrement revue « quadriges »
15. Michel Beaud, *l'Art de la thèse*, Paris, La Découverte, 1997

16. Michel Meyer, « Présentation du numéro 52 de Langue Française », consacré à l'interrogation, Paris, Larousse, 1981
17. Moignet Gérard. *Esquisse d'une théorie psychomécanique de la phrase interrogative*. In: Langages, n°3, 1966.
18. Moignet Gérard, *Systématique de la langue française*, Paris, Editions KLINCKSIECK, 1981
19. Pascal Marson-Zylo et Paul Desalmand, *Grammaire bleue, la grammaire française en 80 leçons*, Paris, Armand Colin, 2007
20. Patrick Charaudeau, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, HACHETTE 1992
21. Poisson-Quinton et al., *Grammaire expliquée du français*, niveau intermédiaire, Paris, CLE, International, 2002
22. Roulet, Eddy « Modalité et illocution, pouvoir et devoir dans les actes de permission et de requête » In *Communication*, n°32, 1979, pp216-239.
23. Searle, John *Sens et expression*, Paris, Minuit, 1982

ANNEXES

MESSAGE DE FIN D'ANNEE DU CHEF DE L'ETAT A LA NATION

Yaoundé, le 31 décembre 2009

Camerounaises, Camerounais,

Mes Chers Compatriotes,

Au cours de l'année qui s'achève, le Cameroun – comme la plupart des pays – a évolué dans un contexte encore fortement marqué par la crise économique et financière mondiale. Il y a un an, alors que nous commençons à en ressentir les premiers effets, je vous disais qu'à première vue l'impact de la crise pourrait, en ce qui nous concerne, être relativement limité. Mais j'ajoutais qu'on ne pouvait exclure que certains secteurs de notre économie soient affectés.

En général, ces hypothèses ont été vérifiées. Notre secteur financier a assez bien résisté. En revanche, nos exportations de bois, d'aluminium, de coton et de caoutchouc ont régressé, recul aggravé par la baisse des cours des matières premières. Ce ralentissement de notre activité économique n'a pas été sans conséquences : les recettes fiscales et douanières ont diminué et l'emploi en a souffert. Comme il était prévisible, les investissements en provenance de l'extérieur ont été différés et le crédit s'est resserré.

Au total, notre économie a fléchi, c'est vrai, mais elle n'a pas été ébranlée dans ses fondations, comme dans certains pays et non les moindres.

Certaines activités productrices, notamment dans l'agriculture ont même progressé. Il n'en reste pas moins que le taux de croissance de notre PIB a marqué le pas. En 2009 il sera en recul par rapport à l'année précédente. Dans une telle situation, que convenait-il de faire ? Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, il fallait garder le cap, agir d'urgence au profit de la partie de la population la plus exposée au ralentissement de l'économie et anticiper la sortie de crise. C'est ce que nous avons fait en exerçant une action modératrice sur les prix des produits de première nécessité, en soutenant la consommation et en reprenant de façon significative les recrutements dans la fonction publique. Cela n'a pas été facile, car nous devons, en raison de l'érosion de nos recettes, maintenir une discipline budgétaire aussi stricte que possible pour ne pas compromettre l'avenir. Ces efforts nous ont valu la compréhension et le soutien du Fonds Monétaire International qui nous a accordé en cours d'année un appui financier appréciable pour faire face à nos difficultés.

La crise financière mondiale a sans aucun doute freiné les investissements en provenance des pays avancés, ce qui a retardé la mise en œuvre de certains de nos grands projets. Peut-être aurions-nous dû montrer davantage de dynamisme pour les mener à bien avant que la récession ne touche nos partenaires extérieurs. Quoi qu'il en soit, nous avons continué à

négocier avec les entreprises prêtes à s'associer avec nous pour la réalisation de nos programmes de développement dans la perspective d'une reprise de l'économie mondiale.

J'avais espéré que ce « temps mort » serait mis à profit pour relancer l'activité dans les secteurs productifs ne dépendant pas des exportations et dans les infrastructures, en faisant appel aux ressources de notre budget d'investissement et des fonds PPTE. Même si des avancées ont pu être obtenues, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et des routes, force est de constater que nous sommes restés en deçà de nos objectifs, notamment dans le secteur de l'énergie.

J'ai donc été amené, en réaménageant le Gouvernement, à donner des orientations fortes afin d'imprimer un nouvel élan à notre économie en prévision d'un retour de la croissance. A cet égard, il me paraît que des signes encourageants commencent à se manifester avec la remontée des cours du pétrole et de certaines matières premières.

Il n'est peut-être pas trop tôt pour tirer quelques enseignements des conséquences de la crise pour notre pays, une crise – je le rappelle – pour la quelle nous n'avons aucune responsabilité. Les secteurs qui ont le plus souffert, je l'ai dit, concernent les exportations des matières premières dont les cours sont fixés en dehors de nous. Il conviendrait donc que progressivement nous nous affranchissions de cette dépendance en créant, là où c'est possible, des industries de transformation, ce qui aurait l'avantage de créer des emplois.

La deuxième leçon à tirer est que les fondamentaux de notre économie ont assez bien résisté. Notre capacité d'épargne n'a pas été entamée. Les investisseurs ne se sont pas retirés. Bref, nous avons traversé la tempête sans trop de dommages et serons prêts à reprendre avec détermination notre marche en avant dès que la relance mondiale s'accélèrera.

Mes Chers Compatriotes,

L'attention que nous avons dû porter à la marche de notre économie ne nous a pas fait perdre de vue la poursuite de notre processus démocratique qui demeure l'un des deux axes principaux de nos grandes ambitions pour le Cameroun. Avec application, nous avons préparé la mise en route d'ELECAM. Sa mission étant définie et sa direction constituée, il lui fallait étendre son réseau sur l'ensemble du territoire national. Ce processus est en cours et pourrait nécessiter quelques ajustements. Au bout du compte, nous disposerons d'un appareil électoral qui rendra incontestables les résultats des prochains scrutins.

Parallèlement, avec le même esprit de méthode, nous avons entamé la phase suivante du processus de décentralisation. C'est-à-dire le transfert des compétences et des ressources aux collectivités locales. Ce ne sera pas la moins délicate, car il nous faudra alors passer de la théorie à la pratique.

Nous avons une obligation de réussite, car il ne s'agit rien moins que de donner aux Camerounais au niveau local la possibilité d'être associés à la gestion de leurs propres affaires. A présent, la voie est ouverte à la mise en place du Senat.

Mais la démocratie c'est aussi la préservation de la fortune publique. C'est pourquoi nous avons entrepris de lutter sans merci contre la corruption. Qu'on ne s'attende pas à ce que nous nous arrêtons en chemin. Nous irons jusqu'au bout, quoi qu'en disent certains. De la même façon, nous ne laisserons pas s'installer un climat d'insécurité qui perturbe la vie de nos concitoyens dans les centres urbains et les zones rurales. Nous sommes déterminés à mettre les moyens qu'il faudra pour éradiquer les phénomènes du grand banditisme et des coupeurs de route.

J'en profite également pour dénoncer chez une minorité de nos compatriotes une volonté de contestation systématique qui n'hésite pas à recourir au mensonge et à la calomnie. Sans doute préféreraient-ils que notre pays soit livré aux désordres de toute sorte pour arriver à leurs fins.

Par ailleurs, et malgré les difficultés liées à la crise, nous avons poursuivi notre action dans les domaines social et des infrastructures au sens le plus large.

De nouveaux centres de santé ont été ouverts et d'autres formations hospitalières sont en projet. Un régime général de sécurité sociale est à l'étude. Des infrastructures, notamment routières et urbaines, ont été construites pour faciliter la vie de nos populations. Un ensemble d'installations sportives – dont fait partie le Palais des Sports récemment inauguré à Yaoundé – sera mis en chantier dans le proche avenir.

En 2009, la politique de modernisation du système scolaire et universitaire a abouti à la création et à la construction de nouveaux établissements primaires, secondaires et supérieurs. Des milliers d'enseignants à tous les niveaux ont été recrutés ; une allocation spéciale d'un montant de 4 108 000 000 de FCFA, pour la recherche universitaire, a été instituée. Elle sera majorée en 2010. Afin d'améliorer la qualité du capital humain et relever avec plus d'efficacité les défis du futur, j'ai décidé d'accorder, à compter du 1er janvier 2010, une prime annuelle globale de près de trois milliards de FCFA aux meilleurs étudiants des Universités camerounaises.

Dans le domaine des infrastructures de base, nous allons lancer en 2010 les travaux de construction du barrage hydro-électrique de Lom-Pangar, du port en eau profonde de Kribi, du barrage de Memve'ele, de la centrale à gaz naturel de Kribi, de la mini-centrale de Mekin sur le Dja, de réhabilitation et d'extension des adductions d'eau de Yaoundé, Douala et de plusieurs autres villes et localités à travers l'ensemble du territoire, de modernisation des voiries de la plupart de nos cités.

En ce qui concerne le secteur minier, nous allons entamer en 2010 les travaux de construction de la mine de cobalt, nickel, manganèse de Nkamouna, les activités d'exploitation du diamant de Mobilong et la réhabilitation du site de l'ex-Cellucam pour le démarrage des activités du technopole Edéatech. Nous allons accélérer le processus devant aboutir à l'exploitation de la bauxite de Minim-Martap-Ngaoundal et du fer de Mballam. Quant à l'or de Bétaré-Oya, son exploitation industrielle a démarré en 2009.

Pour stimuler l'essor du monde rural, un Comice agro-pastoral sera organisé en 2010 à Ebolowa. Il convient également de signaler la pose de la première pierre à Olembe d'un programme de logements sociaux qui en comptera 10 000 à l'horizon 2013. Un chantier similaire devrait être prochainement lancé à Douala, dans les 8 autres chefs-lieux de régions ainsi que dans les villes universitaires. Ainsi donc, vous le voyez, mes Chers Compatriotes, avec tous ces projets, le Cameroun a sans conteste, un bel avenir devant lui. Mais la réalisation de cet avenir, si prometteur, ne pourra se faire sans la participation de tous. Elle ne pourra être que le fruit de nos efforts communs. C'est dire que chacun et chacune d'entre nous doit savoir qu'il a un rôle à jouer pour l'instauration des conditions nécessaires à la promotion des affaires, à l'attrait des investisseurs et à la mise en œuvre des projets d'investissements qui conditionnent le développement et le progrès de notre pays.

Le développement et le progrès auxquels nous aspirons exigent que tous nous sachions privilégier l'intérêt général. Ce n'est pas seulement l'affaire des pouvoirs publics, c'est aussi l'affaire de tous les Camerounais sans exclusive.

Mes Chers Compatriotes, La participation de notre pays à la vie internationale s'est intensifiée au cours de l'année qui s'achève. Elle traduit notre volonté constante d'affirmer notre présence et de faire entendre la voix du Cameroun dans le concert des Nations. Elle traduit aussi l'estime que nos partenaires extérieurs portent à notre pays. Au cours des déplacements que j'ai été amené à faire, j'ai également eu l'occasion de vérifier que notre diaspora dont la qualité est remarquable, soutient nos efforts et reste, malgré l'éloignement, très attachée à notre pays.

Je me réserve de revenir très prochainement sur ces questions, préférant aujourd'hui appeler votre réflexion sur un événement qui restera à jamais mémorable dans l'histoire de notre Nation.

Il y a un demi-siècle, le destin de notre pays a brusquement changé. Le 1er janvier 1960, notre indépendance était proclamée. Nous célébrerons donc dès demain le 50ème anniversaire de notre accession à la souveraineté. Je n'ai pas besoin de souligner l'importance de l'événement. Une page se tournait, une autre s'ouvrait qu'il nous revenait d'écrire.

Mais d'abord souvenons-nous qu'avant l'indépendance certains en avaient rêvé, ont combattu pour l'obtenir et y ont sacrifié leur vie. Notre peuple devra leur en être éternellement reconnaissant. A nous qui avons recueilli leur héritage, que revenait-il de faire? Construire une Nation à partir de groupes dont les différences étaient plus nombreuses que les convergences et que les colonisateurs avaient rassemblés dans des frontières arbitraires. Construire une Nation, c'est-à-dire forger le désir de vivre ensemble ainsi que la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu. Redoutable défi que cinquante années n'ont pas été de trop pour relever.

Eh bien, Mes Chers Compatriotes, je crois que nous avons gagné ce pari inouï. Il existe aujourd'hui une Nation camerounaise. Notre unité nationale n'est pas un vain mot. Une preuve ? Lorsque les Lions Indomptables s'illustrent dans des compétitions internationales,

quel est le Camerounais qui ne ressent pas une immense fierté, quel que soit son lieu d'origine?

C'est pourquoi ce 1er janvier 2010 doit être pour nous tous à la fois un jour de recueillement en mémoire de ceux, aujourd'hui disparus, qui ont contribué à bâtir notre Nation, mais aussi un jour d'allégresse, car ce qui pouvait paraître un rêve inaccessible est devenu réalité. Est-ce à dire que notre tâche est terminée ? Evidemment pas. Car à cette Nation qui est la nôtre, nous devons assurer un avenir de justice et de prospérité. C'est tout le sens de l'action que nous menons au service de notre pays et que nous continuerons de mener quels que soient les obstacles que nous rencontrerons sur notre route.

L'année 2010 sera donc pour le Cameroun l'année du cinquantenaire de l'indépendance. Les célébrations trouveront naturellement leur apothéose le 20 mai, jour de notre Fête Nationale, avec l'organisation de la « Conférence de Yaoundé » au cours de laquelle d'éminentes personnalités débattront de la place de l'Afrique dans le monde. Nous aurons ainsi conféré à cet événement, ô combien mémorable, sa véritable dimension politique, sociale et culturelle.

Mes Chers Compatriotes, Le cinquantenaire de l'indépendance en 2010 vient comme en prélude au cinquantenaire de la Réunification que nous célébrerons en 2011. Ces deux temps forts, chargés de tant d'émotions, de souvenirs et de symboles, nous invitent plus que jamais à consolider nos acquis, au premier rang desquels l'unité nationale et la paix, et à œuvrer davantage et tous ensemble à la construction d'un grand et beau pays.

Mes Chers Compatriotes, Le moment est maintenant venu pour moi de vous présenter à toutes et à tous mes vœux les plus sincères de santé et de bonheur pour la Nouvelle Année.

Bonne et Heureuse Année 2010.

Vive le Cameroun.

DISCOURS DE FIN D'ANNEE A LA NATION LE 31 DECEMBRE 2010

Message du Président de la République, Son Excellence

Monsieur Paul BIYA, à la nation

Camerounaises, Camerounais,

Mes chers compatriotes,

L'année 2010 qui s'achève n'aura pas été, à bien des égards, une année comme les autres pour le Cameroun. Elle a d'abord été marquée par un événement mémorable : la célébration du cinquantenaire de l'accession de notre pays à l'indépendance. Elle a également vu le début de la mise en œuvre de notre stratégie décennale pour la croissance et l'emploi, première phase de notre marche vers l'émergence. Enfin, elle a montré que notre pays était en mesure de jouer un rôle notable sur la scène internationale.

Si vous le voulez bien, regardons les choses de plus près. La célébration du cinquantenaire nous a donné l'occasion de mesurer le chemin parcouru depuis 1960. Elle nous a surtout fait prendre plus nettement conscience que nous étions incontestablement devenus une Nation et constater qu'au fil des années, nous avons réussi à mettre sur pied des institutions comportant les principales caractéristiques d'un Etat démocratique : institutions représentatives, droits et libertés civiques, accès à l'éducation et aux soins de santé, entre autres. Cet examen rétrospectif nous a aussi permis de prendre la mesure de nos lacunes et de ce qui nous reste à accomplir pour accéder à la modernité.

Pour beaucoup d'entre nous, et en particulier les jeunes, je crois que cet exercice a été salutaire, car il ne peut que nous engager à relever avec détermination les nouveaux défis qui nous sont proposés. A cet égard, la réflexion initiée à propos du cinquantenaire lors de la Conférence internationale de Yaoundé restera dans nos annales. AFRICA 21, qui a connu un incontestable succès, aura en effet donné l'occasion à d'éminentes africaines mais aussi et surtout d'envisager les voies et les moyens permettant à notre continent d'occuper la place qui doit être la sienne dans les affaires du monde.

2010 a été également l'an 1 de l'application de notre stratégie pour la croissance et l'emploi. Cette mise en route s'est effectuée dans un contexte encore marqué par les effets différés de la crise économique mondiale. C'est ainsi que le secteur primaire de notre économie, c'est-à-dire essentiellement notre agriculture, a connu dans l'ensemble une certaine atonie. Le secteur secondaire, principalement l'industrie, a manifesté une tendance au redressement mais a souffert d'un déficit évident d'énergie. C'est le secteur tertiaire, autrement dit les services, qui s'est montré le plus dynamique, particulièrement le commerce, les télécommunications et les transports.

Ce ralentissement relatif de l'activité économique nationale, à l'image de l'économie mondiale, pays émergents exceptés, n'a pas été sans conséquences pour l'équilibre de nos finances publiques, lesquelles ont enregistré un fléchissement des recettes dû à un tassement

du produit des taxes et impôts et des droits de douanes, alors que dans le même temps les dépenses publiques s'accroissaient. Dans ces conditions, nous n'avons eu d'autre choix que de procéder à une réduction des dépenses qui s'appliquera essentiellement aux dépenses de fonctionnement. Les crédits d'investissement ne devraient pas être affectés. Il s'agissait non seulement d'adapter notre dispositif budgétaire à la situation mais aussi de maintenir notre crédibilité aux yeux de nos partenaires. J'en profite pour rappeler, une nouvelle fois, que dans les circonstances présentes la sous-consommation des crédits est incompréhensible.

Comme vous le savez, notre stratégie comporte la mise en œuvre de grands projets agricoles, miniers, industriels, énergétiques et infrastructurels. Même si la concertation avec les investisseurs concernés s'est poursuivie, il quoi s'est ajoutée – il faut bien le dire – une certaine passivité de quelques responsables. Néanmoins, plusieurs projets sont en bonne voie comme ceux des barrages hydroélectriques de Memve'ele et de Lom Pangar ainsi que de l'usine de liquéfaction de gaz de Kribi. Pour les autres, les négociations continuent avec les groupes intéressés et nous espérons qu'elles aboutiront prochainement.

Face à cette situation et pour gagner du temps, il a été décidé de lancer un grand emprunt obligataire de 200 milliards destiné en priorité au financement des projets structurants. L'Etat entend ainsi donner l'exemple, comme l'indique la création récente de la société HYDROMEKIN à capital public qui sera chargée de la construction d'un barrage et d'une centrale sur le cours du Dja avec la coopération de la République Populaire de Chine. D'autres projets, comme ceux qui concernent le port de Kribi, les infrastructures routières et l'agriculture, pourront bénéficier de ce genre de financement qui permet de mobiliser l'épargne nationale et de mettre à profit l'actuelle surliquidité des banques.

L'impact de la crise s'est également fait sentir sur l'équilibre de notre commerce extérieur. En effet, tandis que nos exportations marquaient le pas, nos importations continuaient de croître à un rythme élevé. Hors pétrole, notre balance commerciale serait nettement déficitaire. Nous en connaissons les raisons. La formule bien connue « le Cameroun produit ce qu'il ne consomme pas et consomme ce qu'il ne produit pas » montre bien le caractère encore extraverti de notre économie. Je me suis souvent exprimé sur ce sujet en préconisant l'augmentation de la production agricole qui nous dispenserait d'importer des quantités considérables de denrées que nous pourrions produire nous-mêmes.

C'est donc un constat nuancé qu'il convient de faire sur l'évolution de notre économie, encore affectée par la crise, au cours des douze derniers mois. Les fondamentaux restent bons et les mesures que nous avons prises pour passer ce cap difficile ont été approuvées pour l'essentiel par les institutions financières internationales. Par ailleurs, les prévisions pour le moyen terme sont plus favorables avec un raffermissement des cours de nos principaux produits d'exportation et une amélioration prévue du taux de croissance dans la zone CEMAC.

Notre action diplomatique, pour sa part, a connu une évolution plutôt favorable. Je crois pouvoir affirmer que la voix du Cameroun est désormais mieux écoutée et entendue. J'ai eu en effet l'occasion, à plusieurs reprises et dans différents forums, de m'exprimer sur des sujets

intéressant les pays en développement et en particulier les pays africains. D'une façon générale, j'ai plaidé la cause d'une meilleure prise en compte de leurs intérêts au niveau mondial et pour une plus grande solidarité à leur égard. Je me réserve de revenir plus en détail prochainement sur ce que l'on pourrait appeler la « renaissance » de notre diplomatie. Mais, d'ores et déjà, je tiens à rendre hommage au travail de nos représentations à l'étranger ainsi qu'à notre diaspora qui donne de notre pays une image de sérieux et de dynamisme.

Après ce bref retour en arrière, permettez-moi de voir avec vous ce que nous pouvons attendre de l'année nouvelle. Elle ne sera pas non plus une année ordinaire. Nous allons en effet, en 2011, célébrer le 50ème anniversaire de notre réunification. Longtemps séparées du fait de la colonisation, les deux parties de notre pays ayant vécu sous la tutelle de la France et de la GrBretagne recouvraient leur unité le 1^{er} octobre 1961. Le Cameroun décidait alors d'assumer la plénitude de son passé, de son unité dans la diversité, de son indépendance et de sa personnalité politique. Ce fut une belle aventure. Personne n'y croyait, seuls nous, y croyions. Nous y sommes arrivés. Aujourd'hui, nous formons une Nation, une grande Nation, une Nation unie, fière de sa diversité culturelle et linguistique qui est richesse, une Nation qui aborde son avenir avec assurance. Au-delà de la symbolique forte qu'elle incarne, la réunification doit donc être vécue comme une étape extraordinaire de la marche de notre pays vers son intégration qui permet de faire de notre diversité une force pour atteindre nos objectifs communs.

La Nouvelle Année sera aussi celle des élections et particulièrement de l'élection présidentielle, moment crucial de notre vie démocratique. Pour donner à celle-ci toute sa signification, il est important que la participation électorale soit aussi élevée que possible. C'est pourquoi je vous invite instamment à vous inscrire sur les listes électorales. Le droit de vote, ne l'oubliez pas, est l'un des droits fondamentaux du citoyen que celui-ci a le devoir d'exercer. Pour que ce scrutin soit incontestable, je compte beaucoup sur ELECAM qui bénéficiera de l'appui nécessaire de l'administration et des partis politiques lors des opérations électorales. J'ai toutes raisons de croire que les prochains mois suffiront à ELECAM pour mettre la dernière main à son dispositif sur le terrain. Nous aurons bien entendu l'occasion de reparler de tout cela.

Quelles seront les perspectives de notre économie dans les prochains mois ? Même si elles restent inévitablement influencées par le contexte mondial, elles devraient confirmer les signes encourageants que j'ai mentionnés il y a quelques instants. Nous pouvons espérer, avec l'augmentation de la production et de la consommation nationales, un retour de la croissance au niveau antérieur à la crise. Certes, ceci n'est pas suffisant mais nous avons bien l'intention de ne pas nous en satisfaire.

En effet, consommer c'est bien. Mais produire c'est mieux. Nous allons donc relancer notre production agricole, ce qui est à notre portée. D'abord, en stimulant nos cultures vivrières qui pâtissent des difficultés de communication. Ensuite, en encourageant nos cultures de rente qui vivent depuis vingt ans alors que les cours sont redevenus rentables. Enfin, en redynamisant notre agriculture industrielle, tournée vers l'exportation, qui a des capacités

non exploitées. J'ajoute que ce secteur présente le double avantage d'être créateur d'emplois et de richesses.

Nous allons également nous efforcer de développer nos industries de transformation, génératrices de valeur ajoutée, dans les secteurs du bois, de certains produits d'origine agricole, de la petite métallurgie et, lorsque nos projets miniers démarreront, de première transformation.

Je n'ignore pas que ces projets se heurtent aux obstacles du crédit et de la fourniture d'énergie. S'agissant du premier, je crois que les dispositions des bailleurs de fonds et du secteur bancaire redeviennent plus favorables et les financements plus accessibles. Quant à l'énergie, je suis déterminé à faire sortir de l'ornière plusieurs dossiers qui stagnent depuis trop longtemps. J'aimerais par ailleurs être sûr que nos grands projets font l'objet d'un suivi suffisamment volontariste.

D'autre part, il va de soi, quelles que soient les circonstances, que le Gouvernement poursuivra son action dans le domaine social. L'effort de l'Etat au profit du secteur de l'éducation est déjà très important à tous les niveaux. Le nombre des élèves et des étudiants en constante progression nous l'impose. Le nombre des infrastructures scolaires et universitaires se multiplie. Nous ne nous arrêterons pas en chemin.

Il en va de même pour la santé. De nouveaux centres de soins s'ouvrent chaque année. Des hôpitaux sont en construction ou en projet. Des médecins et des personnels de santé sont formés et recrutés. Le plateau technique des formations hospitalières se perfectionne. Les programmes de vaccination se poursuivent. La lutte contre les grandes pandémies ne se ralentit pas. A ce propos, je suis heureux d'annoncer que j'ai décidé de supprimer le coût du traitement du paludisme simple des enfants de moins de cinq ans qui est une des causes principales de mortalité dans cette tranche de notre population.

Nous continuerons dans cette voie. Est-ce suffisant ? Sans doute pas, mais les ressources de l'Etat ne sont pas inépuisables. Si la reprise est vigoureuse, nous disposerons alors de plus de moyens qui seront affectés aux secteurs sociaux.

Quant aux conditions de vie de notre population, elles restent au premier plan de nos préoccupations. Pour l'accès à l'eau, je pense que la situation devrait s'améliorer avec la mise en service des infrastructures en construction, notamment dans les centres urbains. Pour l'électricité, dont la pénurie pénalise non seulement les entreprises mais aussi chacun d'entre vous, je vous ai dit ma détermination à faire bouger les choses. Le manque de logements sociaux est aussi l'une des plaies de notre société. Je compte bien rouvrir ce dossier qui a fait l'objet de dérives inacceptables. Nous allons devoir rattraper notre retard.

Reste le chômage qui, avec le ralentissement de l'activité économique a eu tendance à s'aggraver. Il est clair – je le répète – qu'aussi longtemps que notre activité économique n'aura pas retrouvé un niveau normal, nous aurons du mal à le faire reculer. Le problème est de même nature partout dans le monde. Nous avons néanmoins, avec les moyens disponibles,

créé des emplois dans la fonction publique, essentiellement dans l'enseignement, la santé et les forces de sécurité. Ces mesures ne règlent évidemment pas le problème général de l'emploi dont la solution est fonction de la relance de la croissance, laquelle reste notre principale préoccupation.

Bien d'autres sujets devront également retenir l'attention du Gouvernement dans les prochains mois:

L'insécurité qui persiste malgré l'action des forces de l'ordre. De nouveaux moyens, en hommes et en matériels seront mis à leur disposition autant que possible.

La spéculation sur les produits alimentaires qui touche les couches sociales les plus vulnérables et qui pour cette raison est condamnable. Les contrôles devront être renforcés.

La corruption, toujours elle, sans cesse renaissante et qui s'est étendue, semble-t-il, aux marchés publics. Nous continuerons à la traquer sans pitié.

L'insécurité routière, qui fait chaque année de nombreuses victimes. Si l'appel à la raison n'est pas entendu, sans doute faudra-t-il passer à une répression plus stricte.

Enfin, l'état de la voirie dans nos villes, y compris les plus grandes, devra faire l'objet, là où elle est la plus dégradée, d'une remise à niveau.

Ces problèmes qui affectent votre vie quotidienne devront faire l'objet d'un suivi vigilant et d'une recherche constante de solutions.

Mes chers compatriotes,

Je vous ai dit le 17 mai dernier, à la veille de notre Fête Nationale et de la célébration du 50ème anniversaire de notre indépendance, que « nous allions changer d'époque ». Je voulais ainsi indiquer qu'après avoir posé les fondations de notre Etat, il était temps de lui donner le contenu économique et social attendu par les populations. Les différentes crises que nous avons subies, comme la plupart des pays en développement, ont en effet quelque peu retardé cette évolution. Maintenant que l'horizon de l'économie mondiale paraît se dégager, je voudrais vous faire part de ma détermination à reprendre notre marche en avant. Bien entendu, pour ce faire, j'aurai besoin de votre soutien, lequel ne m'a jamais manqué. Ainsi, pourrions-nous nous engager dans la voie de l'émergence, avec les atouts indiscutables qui sont les nôtres.

Camerounaises, Camerounais, Mes chers compatriotes,

Le moment est venu pour moi de vous présenter, à toutes et à tous, mes vœux les plus sincères de santé et de bonheur pour la Nouvelle Année.

Bonne et heureuse Année 2011.

Vive le Cameroun !

MESSAGE DU CHEF DE L'ETAT A LA NATION A L'OCCASION DE LA FIN
D'ANNEE 2011 ET DU NOUVEL AN 2012.

Yaoundé, le 31 décembre 2011

Camerounaises, Camerounais,

Mes chers compatriotes,

Nous voici au seuil de la première étape de notre « longue marche » vers l'émergence. La récente élection présidentielle en a établi des bases solides. Vous avez fait le choix de la stabilité et de la paix, apportant ainsi la preuve de votre intelligence de la situation et de votre sens des responsabilités. Quoi que certains aient pu en dire, ce scrutin a été honnête et a traduit la volonté de la majorité de notre peuple, lequel – je le souligne – n'a pas suivi les appels à protester dans la rue. Je saisis cette occasion pour réaffirmer que les dysfonctionnements qui ont été constatés et qui, de toute façon, n'étaient pas de nature à remettre en cause les résultats de la consultation, seront corrigés avant les prochaines échéances électorales.

Ainsi que je m'y suis engagé, la période qui s'ouvre sera essentiellement consacrée à la relance de la croissance. D'ailleurs, nous n'avons pas le choix. Ou nous avançons, et tous les espoirs nous sont permis. Ou nous faisons du sur-place, et nos problèmes ne feront que s'aggraver. Il faut savoir en effet qu'à l'image de la plupart des pays africains, nous sommes entraînés dans une course poursuite entre notre développement et notre démographie. C'est pour en sortir vainqueurs que nous devons absolument mettre en œuvre la « nouvelle dynamique » que je vous ai proposée pendant la campagne électorale.

Que nous a-t-il manqué jusqu'à présent pour parvenir à stimuler notre économie ? Je pense que, dans le passé, l'action gouvernementale a souffert d'un déficit d'esprit d'entreprise et que l'administration a péché par immobilisme. Nous devons venir à bout de cette inertie qui nous a fait tant de mal.

Autre ennemi sournois et redoutable, la corruption. Elle est non seulement coupable de prélever une part importante de la fortune publique, mais également responsable du retard dans la réalisation des projets indispensables au redressement économique de notre pays. J'ai dit à plusieurs reprises que nous continuerons sans relâche le combat contre ce fléau. La création du Tribunal Criminel Spécial, dont on peut attendre une accélération des procédures en cours et, on peut l'espérer, le reversement des sommes détournées, illustre notre détermination en la matière.

Au nombre des difficultés que nous avons rencontrées et que nous rencontrons encore pour relancer la croissance, je dois, pour ne pas être injuste, mentionner celles qui tiennent au contexte international. Sans revenir en détail sur l'inégalité des termes de l'échange, les contraintes de l'ajustement structurel et les conséquences de la dernière crise

économique et financière, je crois pouvoir dire, sans travestir la vérité, que les excès de la dérégulation, les désordres provoqués par la spéculation et le ralentissement de l'aide publique au développement n'ont pas facilité la tâche des pays comme le nôtre.

Il n'est pas question ici de chercher des excuses pour nos performances insuffisantes mais simplement de rappeler les faits. Si l'on peut, à bon droit, se déclarer déçu des effets de la mondialisation, il est également permis de s'inquiéter de la lenteur des progrès des négociations qui se poursuivent au sein d'instances comme le G8, le G20 et l'OMC, négociations dont le but avoué était de mettre de l'ordre dans l'économie et la finance mondiales, de rendre plus équitable le commerce international et de garantir une plus grande solidarité entre le Nord et le Sud. Or, on le voit, les problèmes du monde occidental, et en particulier celui des dettes souveraines, ont pris le pas sur ceux des pays en développement.

Il en ressort que nous devons de plus en plus compter sur nos propres efforts, nous inspirer de l'expérience des pays émergents. Pour cela, je crois que nous devrions faire de la relance une véritable cause nationale. Tous les acteurs de notre économie devraient se mobiliser, avec l'aide des pouvoirs publics, pour que leurs efforts convergent vers un seul et unique objectif : faire décoller le Cameroun, comme l'ont fait il y a une trentaine d'années les nouveaux « dragons » asiatiques. Ce « patriotisme » économique pourrait rassembler toutes les forces vives du pays. En disant cela, je pense en particulier aux femmes camerounaises dont le dynamisme est unanimement reconnu mais aussi aux jeunes générations qui ont du mal, en dépit de leurs compétences, à se hisser aux postes de responsabilité.

Pour réaliser ce grand dessein, nous ne sommes pas sans atouts. Nous avons désormais une feuille de route, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, qui fixe les objectifs pour la décennie en cours et le cadre dans lequel s'insère notre programmation budgétaire. Celle-ci reposera en 2012 sur la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques, notamment par un recouvrement judicieux des recettes budgétaires et un progrès de la qualité de la dépense.

L'accroissement des investissements sera favorisé par des mesures fiscales et douanières incitatives. Dans le même esprit, le budget d'investissement public pour 2012 a été sensiblement augmenté. Il sera affecté en priorité à deux grands secteurs : les infrastructures et les filières de production. Parmi d'autres, ces dispositions traduisent la volonté de l'Etat d'agir énergiquement pour accélérer la relance de notre économie.

Je n'aurai pas, je crois, à m'étendre sur le chapitre de nos richesses naturelles. Elles sont connues de tous. Je me bornerai à rappeler les principales :

- Une agriculture disposant de vastes espaces disponibles et de conditions climatiques favorables. On se souviendra que j'ai exposé à Ébolowa les grandes lignes de la « révolution agricole » qu'il faudra à tout prix lancer au cours de ce septennat.
- Des ressources minières, notamment fer, bauxite, cobalt, dont l'exploitation est prévue.

- Des ressources énergétiques, hydroélectricité, pétrole, gaz qui sont en cours d'exploitation ou en projet.

Je n'aurai garde d'omettre nos ressources humaines, nombreuses, laborieuses, bien formées, qui devraient trouver à s'employer avec la mise en œuvre de nos grands projets et l'accélération de la professionnalisation de l'enseignement. Ces atouts suffiront-ils pour mener à bien notre grand dessein ? La question mérite d'être posée. Il nous faudra en effet, pour tirer parti de ces facteurs favorables, remettre en cause les comportements qui sont à l'origine de nos déficiences ou de nos échecs. Au premier rang d'entre eux, la recherche du profit personnel au détriment de l'intérêt général, lequel devrait pourtant être la règle d'or du service public. Le Contrôle de l'Etat devra se montrer inflexible à ce sujet. De même, les mauvaises habitudes telles que le népotisme, le trafic d'influence, la fraude qui se sont largement répandus, devront disparaître.

Par ailleurs, nous ne devons pas nous dissimuler que « la nouvelle dynamique » que nous voulons impulser exigera des services de l'Etat, mais aussi de la société civile, des efforts et un dévouement considérables. C'est de cette forme de patriotisme dont j'ai parlé plus haut, car il ne s'agit rien moins que de sortir le Cameroun de la catégorie des pays en développement pour le hisser au niveau des nouveaux pays émergents.

Sachons que c'est là une entreprise de longue haleine qui prendra du temps et de la persévérance. Nous devons aussi compter avec l'évolution de l'économie mondiale sur laquelle planent pour le moment de lourdes incertitudes... Dans un tel climat, nous n'avons pas d'autre choix que d'accélérer la mise en valeur de nos ressources en lançant dès que possible nos grands projets. Pour les financer, outre la participation de notre budget d'investissement public, nous aurons recours à l'épargne nationale, c'est-à-dire à l'emprunt, aux bailleurs de fonds, internationaux ou autres, et aux pays amis. Je ne reviendrai pas en détail sur les grands projets que j'ai longuement évoqués devant l'Assemblée Nationale lors de ma prestation de serment et qui sont repris dans le programme du nouveau Gouvernement. Je compte sur celui-ci – que je considère comme un « gouvernement de mission » – pour consacrer toute son énergie et ses compétences à la réalisation de ces projets. J'y veillerai personnellement.

Mes chers compatriotes,

Je suis bien conscient que les efforts que je vous demande pour soutenir notre dessein commun ne doivent pas aller sans contrepartie. Il est temps pour vous en effet de recueillir les fruits des sacrifices que vous avez consentis. Si, comme je le pense, nous réussissons à relancer vigoureusement notre activité économique, la situation de l'emploi devrait sensiblement se détendre. Les couches sociales les plus touchées par le chômage, les jeunes notamment, pourraient accéder à la vie professionnelle et voir leur sort s'améliorer. Nous ferons tout pour qu'il en soit ainsi. L'Etat, d'autre part, continuera à ouvrir la fonction publique dans la mesure de ses moyens.

Mon autre priorité, vous le savez, est d'améliorer les conditions de vie de notre population qui ne sont pas toujours dignes d'un pays comme le nôtre. La relance de la croissance devrait nous donner sur ce plan des marges de manœuvres plus importantes. Qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, du logement, de la sécurité sociale, de l'accès à l'électricité, à l'eau potable, soyez sûrs que les engagements que j'ai pris seront tenus dans toute la mesure du possible.

Camerounaises, Camerounais, Mes chers compatriotes,

Voilà, résumés, les termes du contrat qu'investi de votre confiance, j'ai passé avec vous le 03 novembre devant l'Assemblée Nationale. Nous nous sommes ainsi engagés à faire ensemble du Cameroun une République exemplaire, une Nation respectée à l'extérieur, un Etat juste qui assure l'égalité des chances, un pays où la richesse nationale sera équitablement répartie. Ce défi est sans doute un des plus importants auquel nous ayons eu à faire face depuis l'introduction de la démocratie dans notre pays. Le moment est maintenant venu de décider si nous voulons jeter toutes nos forces dans la bataille pour relancer notre économie et apporter des conditions de vie convenables à la majorité de notre peuple. Pour ma part, j'ai la conviction qu'ensemble nous pouvons y parvenir. Si, comme je le pense, je peux compter sur vous comme vous pouvez compter sur moi, je ne doute pas que nous arrivions à nos fins.

Avant de conclure, je voudrais dire que le Cinquantenaire de notre Réunification, intervenue, comme vous le savez, le 1^{er} octobre 1961, sera célébré avec toute la solennité nécessaire. Seule la concomitance de la date de l'anniversaire de cet événement historique avec celle de l'élection présidentielle nous a empêchés de le commémorer au moment où nous l'aurions souhaité. Il le sera dès que possible, à Buéa, avec toute la dignité et la ferveur voulues, car nous ne devons jamais oublier que la Réunification fut le premier pas de notre Nation vers son unité.

Mes chers compatriotes,

Laissez-moi maintenant vous présenter, à toutes et à tous, mes vœux les plus sincères de santé et de bonheur, pour la Nouvelle Année.

Bonne et heureuse Année 2012.

Vive le Cameroun !

Message du Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, à la nation à l'occasion de la 46^{ème} édition de la fête de la Jeunesse, le 10 février 2009

Chers jeunes compatriotes,

L'an dernier à la même époque, je vous invitais à prendre conscience des changements fondamentaux en cours dans le monde, changements qui façonneront le 21^{ème} siècle, et je vous encourageais à vous y préparer afin de saisir les opportunités qui ne manqueraient pas de se présenter.

J'ajoutais cependant que la complexité de phénomène en rendait l'évolution difficile à analyser et les effets imprévisibles. Je ne savais pas si bien dire.

En effet, quelques mois plus tard, la crise ébranlait le système financier mondial et se transmettait peu après à l'économie réelle à travers toute la planète ; ainsi que j'ai eu l'occasion de l'indiquer récemment, même si nous ne sommes que modérément touchés, il est clair que nous ne serons pas totalement épargnés.

Ceci doit-il nous amener à revoir à la baisse nos objectifs de développement et notamment ceux qui concernent notre jeunesse ?

Je ne le crois pas. Je pense en effet que nous devons nous projeter au-delà de la crise et nous préparer à la reprise qui suivra immanquablement. Pour vous, chers jeunes compatriotes, il n'y a, je le répète, d'autre voie que d'acquérir la meilleure qualification possible pour entrer dans la compétition.

Pour répondre à cette demande de formation, l'Etat a poursuivi et accéléré la rénovation de notre système éducatif.

Dans le domaine de l'éducation de base, les moyens mis à la disposition de cette administration ont fortement progressé. Ils se situent au 4^{ème} rang des dotations budgétaires. On peut également constater que les taux de scolarisation du préscolaire et du primaire sont en hausse sensible grâce notamment à la gratuité. D'autre part, 5525 nouveaux enseignants ont été recrutés, portant à près de 25 000 le nombre de ceux qui ont été contractualisés. 1458 nouvelles salles de classe ont été construites au cours de l'exercice 2008.

S'agissant des enseignements secondaires, l'effort considérable déjà fourni a été poursuivi. Rappelons qu'avec 204 milliards, ce secteur de l'éducation dispose de la plus importante dotation budgétaire de l'Etat.

Une des priorités a consisté à étendre la carte scolaire par la création de 155 nouveaux établissements dans toutes les régions, la construction de nombreuses salles de classes et la transformation de 46 établissements existants afin d'accroître le nombre de lycées techniques et bilingues.

Afin d'améliorer la qualité du service éducatif, 2000 nouveaux enseignants issus des Ecoles Normales supérieures ont été recrutés.

Parallèlement, des initiatives ont été prises pour développer des partenariats avec le secteur privé. Plus de 500 enseignants ont pu ainsi effectuer des stages en entreprises et près de 500 établissements privés ont obtenu des subventions de l'ordre d'un milliard.

L'enseignement supérieur pour sa part a poursuivi méthodiquement sa grande mutation. J'en donnerai quelques exemples.

Au plan académique, conformément à ce qui était prévu, les cours ont effectivement démarré à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Maroua ainsi que dans les filières médecine, pharmacie et sciences bio-médicales des Universités de Dschang et de Ngaoundéré. Par ailleurs, des études ont été lancées en vue de l'ouverture de l'Institut Supérieur du SAHEL dans la région de l'Extrême-Nord.

Il faut également signaler l'ouverture du technopole de l'Ecole Normale Supérieure Polytechnique de Yaoundé I en vue de la qualification professionnelle des étudiants de nos diverses universités à la création et à la gestion des entreprises. Dans la cadre de cette même école, il a été procédé au démarrage de la zone franche.

D'autre part, il n'est pas sans intérêt de mentionner l'installation des équipements satellitaires et des serveurs de deux universités numériques à l'université de Yaoundé I, dont l'une à vocation nationale et l'autre à vocation sous-régionale. Auparavant, les activités du centre universitaire des Technologies de l'Information avaient été mises en route.

Au plan des infrastructures, il serait fastidieux d'énumérer les multiples réalisations qui ont été achevées ou mises en chantier au bénéfice de nos universités. Sachez qu'il s'agit des bâtiments académiques, de laboratoires, de bibliothèques, d'amphithéâtre et des blocs pédagogiques et j'en passe.

Dans le cadre de la gouvernance sociale universitaire, une convention vient d'être signée avec une compagnie d'assurance de la place. Plus d'un millier d'enseignants et leurs familles bénéficient déjà de cette couverture maladie avec prise en charge éventuelle en cas d'évacuation à l'étranger.

Enfin, plusieurs nominations sont récemment intervenues à la tête de certaines universités pour consolider la nouvelle gouvernance universitaire.

Ce travail de fond dans le domaine général de l'éducation qui vise à garantir à nos jeunes l'égalité des chances et à former pour notre pays des cadres de différents niveaux, ne doit pas nous faire oublier que nous avons aussi le devoir de les préparer à une bonne insertion dans la vie professionnelle et sociale et de leur apporter un complément de formation morale et civique.

Au niveau général, il convient également de signaler le Plan d'Action National pour l'Emploi des jeunes qui recense les actions à entreprendre pour promouvoir l'emploi spécifique des jeunes. Elaboré en collaboration avec le Ministère de l'Emploi, il nécessitera à première vue un financement de 165milliards. Le début de sa mise en œuvre est envisagé au cours de l'exercice 2009.

S'agissant précisément de l'insertion socio-économique des jeunes, plusieurs actions significatives ont été lancées l'année dernière.

Au niveau stratégique, il a été jugé utile de mettre à l'étude des mécanismes de nature à mobiliser notre jeunesse au service du développement de notre pays. Dans cet esprit, les textes organiques du Conseil National de la Jeunesse ont été élaborés. Ils devraient permettre la mise en place de cet organisme dans le courant de cette année.

Pour améliorer l'encadrement de la jeunesse en vue de sa pleine participation aux activités de développement, une réflexion d'ensemble a été entreprise sur le rôle qui pourrait être dévolu au mouvement associatif. Dans cet esprit, il est envisagé de mettre en place en 2009 le Comité National de la Jeunesse et de l'Education Populaire qui sera chargé de la coordination des activités dans ces deux domaines.

Chers jeunes compatriotes,

Comme vous le constatez, l'Etat fait un effort considérable pour la jeunesse, qu'il s'agisse de l'éducation au sens le plus large ou de l'insertion socioprofessionnelle. Les chiffres sont là pour en témoigner. Tous secteurs confondus, il consacre près du cinquième du budget national aux activités concernant les jeunes. Cela est nécessaire. Cela est normal.

Il serait tout aussi normal que les sacrifices ainsi consentis par la nation trouvent leur contrepartie dans un engagement fort de votre part au service du développement de notre pays.

Au-delà de vos ambitions personnelles, d'ailleurs légitimes, vous devez vous demander ce que vous pouvez faire pour votre pays. À cet égard, les connaissances et les techniques que vous avez acquises seront des contributions importantes à la réalisation des projets stratégiques qui assureront l'avenir du Cameroun.

Je veux croire que chacun d'entre vous se fera un devoir de participer à la réussite de ce grand dessein national.

Bonne fête à toutes et à tous !

Vive la jeunesse camerounaise !

Vive le Cameroun !

Message du Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, à la nation à l'occasion de la 46ème édition de la fête de la Jeunesse, le 10 février 2011

Chers jeunes compatriotes,

La célébration du cinquantenaire de notre indépendance, qui sera suivie cette année de notre réunification, aura été pour nous tous, et pour vous particulièrement, l'occasion de revivre les étapes de notre libération, mais aussi et surtout de nous projeter dans l'avenir. C'est évidemment ce dernier aspect qui vous concerne le plus.

Je vous disais l'an dernier que j'avais la conviction que nous étions sans doute à la veille d'une reprise de notre économie, laquelle, vous le savez, a subi les effets retardateurs de la crise mondiale. J'ai le sentiment que les faits sont en train de me donner raison.

En effet, nous devrions cette année retrouver notre taux de croissance d'avant la crise et peut-être même faire encore mieux. Bon nombre de nos grands projets devraient être lancés. Laissez-moi en citer quelques-uns.

Au plan social : le lancement de vastes programmes de logements, de nouvelles infrastructures de santé et de constructions scolaires, universitaires et sportives. Ce regain d'activités devrait non seulement procurer à nos populations une amélioration de leurs conditions de vie, mais aussi créer une demande importante de main d'œuvre à différents niveaux de compétence. Des perspectives favorables en matière d'emploi pourraient ainsi se faire jour et nous mettre en meilleure situation pour lutter contre le chômage, mal dont notre jeunesse est hélas la principale victime.

Il est autre facteur qui peut nous inciter à un certain optimisme. La demande croissante, au niveau mondial, de matières premières d'origine minérale ou végétale devrait nous conduire à en stimuler la production. Nos projets miniers, déjà cités, apporteront une première réponse. Mais je compte surtout sur notre agriculture, au sens large, pour la compléter. Je l'ai dit tout récemment à Ebolowa, mais permettez-moi d'y revenir quelques instants ;

Notre agriculture dispose en effet de capacités de production considérables qui peuvent être développées. C'est le cas des céréales comme le riz et le maïs et de nos cultures de rente, essentiellement le cacao et le café ; mais aussi de nos cultures industrielles, coton, palmier à huile, hévéa, canne à sucre et banane. Une augmentation sensible de ces productions contribuerait non seulement à l'équilibre de notre commerce extérieur, mais serait inmanquablement accompagnée d'un appel de main d'œuvre et d'une réduction du chômage.

Chers jeunes compatriotes,

Cette bataille pour l'emploi n'est que l'autre face de notre combat pour le développement. Et ce combat, c'est vous qui, dans les prochaines années allez devoir le mener... et le gagner. Pour cela, il vous faudra être armés de toutes les compétences nécessaire que vous avez

acquises au cours de votre parcours scolaire et universitaire. C'est bien entendu la garantie de votre réussite personnelle, mais aussi et surtout l'accomplissement d'un devoir civique envers votre pays. Vous lui marquez ainsi votre reconnaissance pour les efforts qu'il a faits pour vous tout au long de vos études.

Ces efforts seront poursuivis. Même si, provisoirement, l'Etat a dû restreindre certaines dotations budgétaires, il reste déterminé à accorder la priorité à l'éducation en général et à chaque type d'enseignement en particulier.

Mes chers jeunes compatriotes,

Je vous l'ai dit l'an dernier. La participation des jeunes au développement n'est pas seulement une affaire de compétence intellectuelle et technique. Elle suppose également un engagement de caractère civique et patriotique. A cet égard, un fait significatif est à signaler. J'ai en effet signé récemment le décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence du Service Civique National de Participation au développement. Cet organisme est investi d'une mission de mobilisation des énergies en vue : du développement économique, social et culturel de notre pays, de la promotion du sentiment national et patriotique, et enfin du progrès du sens de l'intérêt général, de l'esprit civique et de la culture de la paix.

Ces dispositions concernent les jeunes de 17 à 21 ans astreints à une période obligatoire de 60 jours et les volontaires pour une durée de 6 mois. L'Agence étendra ses activités sur l'ensemble du territoire national. Déjà budgétisé, son fonctionnement pourrait prochainement démarrer.

S'agissant de l'insertion des jeunes dans l'économie, l'Etat, à côté des actions menées par le Fond National de l'Emploi, a continué à soutenir les programmes destinés à donner au plus grand nombre possible de jeunes des chances d'intégrer la vie professionnelle. c'est le cas du Projet d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine et du Projet d'Insertion des Jeunes par la fabrication de matériel sportif. Ces deux projets ont permis d'insérer dans la vie économique plusieurs milliers de jeunes, de lancer des centaines de micro-activités et de juniors entreprises et de créer des dizaines de coopératives.

Mes chers jeunes compatriotes,

L'entrée en activité des grands projets structurants évoqués plus haut va générer de nombreux emplois. En attendant, j'ai instruit le Premier Ministre de procéder, cette année, à un recrutement spécial, dans la fonction publique, de 25 mille jeunes diplômés. Mais comme je l'ai dit précédemment, c'est surtout sur la relance de notre croissance que je compte pour stimuler l'emploi.

Mes chers jeunes compatriotes,

Je n'ignore pas croyez-le bien, quelles sont vos inquiétudes quant à votre avenir. Je peux imaginer la déception de ceux qui, après de longues années d'études, peinent à trouver un emploi correspondant à leur qualification. Le découragement de ceux qui, sans diplômes,

n'ont, au mieux, comme perspective, que des emplois précaires. Le sentiment d'injustice de ceux qui, privés de tout espoir, ont l'impression d'être rejetés par la société.

A tous ceux là, je dis qu'ils ne doivent pas désespérer, car notre redressement est en marche. Et je leur citerai l'exemple des pays émergents qui battent aujourd'hui des records de croissance et qui hier connaissaient des convulsions internes, la grande pauvreté et l'oppression. Nous qui bénéficions de la paix, de la stabilité et du progrès démocratique, avons désormais toute chance de bâtir ensemble une société juste et solidaire. C'est pourquoi, comme l'an dernier, je vous demande d'avoir confiance en l'avenir, car nous touchons au but.

Bonne fête à tous,

Vive la jeunesse camerounaise !

Vive le Cameroun !

DISCOURS A LA JEUNESSE LE 10 FEVRIER 2012

Message du Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, à la nation à l'occasion de la 46ème édition de la fête de la Jeunesse, le 10 février 2012

Chers jeunes compatriotes,

M'adressant il y a quelques semaines à toutes les Camerounaises et tous les Camerounais, je leur rappelais que nous sommes engagés dans une course poursuite entre notre développement et notre démographie. Par là, je voulais dire qu'il doit y avoir entre la production de richesses de notre économie et l'augmentation de notre population une relation telle que la première puisse non seulement satisfaire les besoins de nos compatriotes, mais aussi assurer une amélioration progressive de leur niveau de vie. Il ne suffit pas en effet de réparer les dommages dus aux crises successives – ce que nous faisons – mais de donner un nouvel élan à notre activité économique pour parvenir à l'émergence, ce que nous avons entrepris. Loin de moi l'idée de déplorer le dynamisme de notre démographie. Une nation forte et ambitieuse se doit d'avoir une population jeune et nombreuse. Encore faut-il, ainsi que je le disais il y a un instant, que la création des richesses soit suffisante pour répondre aux exigences de son développement. Et bien entendu, cela vous concerne au premier chef. Sans entrer dans le détail, je voudrais revenir brièvement sur le sens de la « nouvelle dynamique » que nous allons mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs.

Ceux-ci ayant été bien définis par notre stratégie pour la croissance et l'emploi, nous allons à bref délai lancer notre « révolution agricole » et mettre sur les rails nos grands projets miniers, énergétiques et infrastructurels. En fait, certains ont déjà connu un début d'exécution. J'en attends non seulement une relance de notre économie, mais aussi une augmentation sensible de l'offre d'emplois, en particulier pour les jeunes, diplômés ou non, qui ont actuellement des difficultés à s'insérer dans le monde professionnel. L'importance de ce défi est telle que j'ai proposé d'en faire une véritable « cause nationale » qui devrait mobiliser toutes les forces vives du pays et notamment les jeunes qui sont particulièrement concernés.

Ce combat pour l'émergence – car c'est un combat – exige que vous vous y prépariez sérieusement. En effet, le monde dans lequel nous vivons est un monde de compétition où seuls les meilleurs tirent leur épingle du jeu. De ce point de vue, vous n'êtes pas sans atouts. Il est généralement reconnu que le Cameroun dispose de ressources humaines de qualité.

L'Etat continuera à vous aider à justifier cette bonne réputation en mettant à votre disposition un système éducatif parmi les meilleurs en Afrique. Je rappelle à ce sujet que les dotations budgétaires des départements ministériels en charge des différents niveaux d'enseignement font partie des plus importantes du Budget de l'Etat. Il ne m'est pas possible ici d'exposer en détail ce que font les pouvoirs publics pour l'éducation, mais, pour fixer les idées, je tiens à dresser un tableau général de l'action des ministères compétents en la matière. Vous verrez que les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais dire que je n'ignore pas l'objection que l'on peut faire à la multiplication des établissements et des filières. L'augmentation de la quantité ne va-t-elle pas se faire au détriment de la qualité de l'enseignement ? La question mérite d'être posée. Je crois pour ma part, dans la phase actuelle de notre développement, que nous n'avions pas vraiment le choix.

Dans un pays comme le nôtre, que doit-on attendre du système éducatif ? D'une part, qu'il permette à la grande majorité de la population d'acquérir les savoirs fondamentaux. D'autre part, qu'il contribue à former des citoyens responsables, conscients de leurs droits, de leurs devoirs et de leur appartenance à une seule et même nation. Ce sont là les objectifs que nous nous efforçons d'atteindre, en reconnaissant que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de nos attentes.

Nous devons donc, dès que possible, engager une réflexion d'ensemble sur l'avenir de notre système éducatif et envisager l'élaboration d'une vaste réforme dont l'application ne pourrait être que progressive. Mais revenons maintenant à ce qui se fait sur le terrain.

Pour l'éducation de base, en 2011, 700 nouveaux établissements primaires et maternels ont été créés ou réhabilités. Des centaines de salles de classe et de locaux administratifs ont été construits et équipés, permettant un plus large accès à l'école pour des milliers d'élèves.

S'agissant de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, des efforts sensibles ont été faits aux plans de la pédagogie et du recrutement du personnel qualifié.

L'an dernier, près de 7500 enseignants ont été recrutés dans le cadre de la contractualisation, 500 professeurs d'ENIEG ont pris leur service et 2200 nouvelles recrues intégrées dans la fonction publique éducative au titre de l'opération 25000 jeunes diplômés. Des dispositions ont également été prises pour assurer l'application de la gratuité dans l'enseignement primaire public. Le Ministère a par ailleurs bénéficié de nombreux appuis de la part d'organismes nationaux ou internationaux, notamment la Fondation Chantal BIYA, la Banque Islamique de Développement, l'Agence Française de Développement, le Programme Alimentaire Mondial et Plan Cameroun.

Au niveau des enseignements secondaires, les chiffres sont également éloquentes.

En 2011, 670 classes ont été construites ainsi que des dizaines d'ateliers, de locaux multimédia, de postes de travaux pratiques et informatiques et de bureaux dans les établissements techniques et d'enseignement général. Plus de 13.000 enseignants ont été recrutés dont 3500 au titre de l'opération 25000 jeunes diplômés, déjà citée. 185 nouveaux établissements, dont 66 CETIC et 119 CES ont pu ainsi être ouverts. Parallèlement, 700 millions de francs ont été versés à l'enseignement secondaire privé.

Pour la même période, un effort particulier a été fait pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Dans l'enseignement technique, 21 nouvelles spécialités ont été introduites et plusieurs conventions de partenariat ont été signées avec le secteur productif. S'agissant de l'enseignement secondaire général, l'enseignement des technologies de l'information et de la

communication ainsi que l'informatique ont été mis au programme à tous les niveaux, cette dernière devant figurer aux épreuves des examens dès 2012.

La mise en conformité de notre enseignement supérieur avec notre option de démocratisation se poursuit. Tout Camerounais, indépendamment de son statut ethnique ou social, pourra à terme trouver sa place dans notre système universitaire. Nous disposons désormais de huit institutions universitaires que nous complétons, au fil du temps, par la création de nouveaux instituts, facultés ou écoles supérieures. Nous diversifions ainsi l'offre de formation de façon à mettre l'université camerounaise en adéquation avec les besoins de notre société.

Parallèlement, nous renforçons nos infrastructures, telles que amphithéâtres, bibliothèques, laboratoires, etc. et construisons des locaux, comme les cités et les restaurants universitaires, destinés à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, des enseignants et des personnels d'appui. Nous continuons par ailleurs à soutenir la modernisation de la recherche et l'excellence académique par un système d'allocations et de primes diverses. Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous poursuivons la mise en œuvre d'un processus de professionnalisation de l'enseignement supérieur qui devrait faciliter l'insertion des diplômés dans le monde de l'entreprise et de l'auto-emploi.

La professionnalisation ou la formation, selon les cas, sont en effet des points de passage obligés pour régler notre problème de l'emploi des jeunes. Les pays émergents ont commencé par mettre en place un système éducatif performant et ont exhorté leur jeunesse à acquérir les connaissances indispensables pour se hisser au niveau des meilleurs. Nous devons suivre leur exemple.

Par ailleurs, notre jeunesse, naturellement douée, n'aurait que les avantages à s'inspirer de l'adage latin « une âme saine dans un corps sain ». A cet effet, le Gouvernement a mis en chantier deux stades modernes à Bafoussam et à Limbé, deux gymnases multisports à Yaoundé et à Douala, ainsi que cinq gymnases de proximité dans nos régions, sans oublier la rénovation des Parcours-Vita de Yaoundé, Douala et Bamenda.

A côté des efforts considérables faits pour l'éducation et le sport, l'Etat utilise les moyens qui sont les siens pour agir directement au bénéfice de la jeunesse. C'est ainsi qu'au cours des derniers mois, il a été procédé au recrutement de milliers de jeunes dans les services de sécurité et plus récemment à l'intégration de 25000 diplômés dans la fonction publique.

Je dois également signaler les initiatives du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique qui visent à préparer nos jeunes à la participation à la vie sociale et à leur insertion socio-économique. Le Conseil National de la Jeunesse, désormais installé, devra coordonner les activités des diverses parties prenantes. Il va également de soi que les programmes qui se proposent de faciliter l'accès à la vie professionnelle des jeunes, tels que le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U), le Projet d'Insertion socio-économique des jeunes par la création de micro-entreprises de Fabrication de Matériel Sportif (PIFMAS) et le projet Relais Multimédias de Développement (REMUDEV), qui ont permis

de créer des centaines de micro-activités et de junior entreprises, que tous ces programmes seront poursuivis.

Je compte aussi beaucoup sur l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement et sur les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes pour sensibiliser ceux-ci à l'importance de notre combat pour l'émergence. C'est, me semble-t-il, l'occasion de plaider à nouveau pour un « patriotisme » économique qu'il m'est arrivé d'évoquer à propos de la relance de notre économie.

En effet, vous ne devez pas vous contenter d'acquérir des connaissances en vue d'assurer votre réussite personnelle. Il vous revient également de participer à notre grand dessein commun au service de notre pays qui vous a soutenus tout au long de vos études. C'est là un juste retour des choses et une marque de civisme. En clair, je compte sur vous pour être les artisans de cette « République exemplaire » à laquelle nous aspirons tous.

Chers jeunes compatriotes,

Je vous demandais l'an dernier d'avoir confiance en l'avenir. C'était vrai hier. C'est encore plus vrai aujourd'hui.

Bonne Fête de la Jeunesse à toutes et à tous.

Vive la jeunesse camerounaise.

Vive le Cameroun.

DISCOURS A LA JEUNESSE LE 10 FEVRIER 2013

Message du Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, à la nation à l'occasion de la 47ème édition de la fête de la Jeunesse, le 10 février 2013

Chers jeunes compatriotes,

A l'occasion de la Fête de la Jeunesse, j'ai coutume de faire devant vous un bilan de ce que le Gouvernement a accompli pour vous dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et de la formation civique et de vous faire part de nos projets pour le proche avenir.

Le thème choisi cette année pour votre fête : « Jeunesse, responsabilité civique et participation au processus de développement », fonde le message d'espoir que je désire vous adresser, particulièrement à ceux qui connaissent le doute, le désenchantement et qui cessent peut-être de croire en leur avenir.

Je m'adresserai d'abord à la jeunesse « encadrée », c'est-à-dire à celle qui fréquente l'école, le collège, le lycée, l'université ou les grandes écoles. Pour ceux-là, l'Etat et leurs parents consentent de grands sacrifices. Les budgets des départements ministériels concernés comptent parmi les plus importants de la République. Grâce à ces dotations, qui représentent plus de 15 % du budget global, des établissements ont pu être construits, des enseignants recrutés et la gratuité appliquée dans le primaire. Ces jeunes doivent être conscients des efforts qui sont faits pour eux par la communauté nationale et de l'obligation de réussite qui en découle. Certes, la possession d'un diplôme ne garantit toujours pas l'accès à l'emploi. Mais, là aussi, l'Etat intervient dans toute la mesure du possible en intégrant un grand nombre de jeunes diplômés dans la fonction publique et dans les services de sécurité. Mais je désire aussi parler directement aux jeunes qui ne vont pas à l'école, à ceux qui sont sortis prématurément du système scolaire et aux diplômés qui n'ont pas encore trouvé d'emplois et qui désespèrent d'en trouver.

Dans le meilleur des cas, ils exercent une certaine activité dans l'informel, souvent en deçà de leurs capacités. D'autres n'ont pas cette chance et croupissent dans l'oisiveté ou le vagabondage, avant de verser parfois dans la délinquance. Ceux qui ont un emploi, qu'ils soient pousseurs, chargeurs, tâcherons dans les chantiers, conducteurs de moto-taxis, etc., peuvent en vouloir à la société. Je peux aussi comprendre qu'ils soient tentés par la fronde. Mais là ne serait pas la bonne réponse, l'expérience montrant que celle-ci aggrave les problèmes sans apporter de solution.

Je me tournerai maintenant vers les enseignants – dont au demeurant bon nombre font partie de la jeunesse – auxquels nous avons confié nos enfants pour qu'ils leur transmettent les savoirs indispensables à leur insertion dans la société et qu'ils les préparent à une citoyenneté responsable. Ceux qui exercent ce que l'on considérerait il n'y a pas si longtemps comme une vocation plutôt qu'un métier, sont – je ne l'ignore pas – parfois saisis par le découragement. Le niveau des rémunérations, les conditions de vie, surtout dans les zones rurales, ou la

dégradation de la fonction enseignante, y sont pour beaucoup. Certes, le Cameroun n'est pas seul à connaître ce genre de problèmes et il est vrai que la société moderne a bouleversé le système de valeurs auquel nous étions habitués. Mais il ne servirait à rien de se retrancher derrière une hypothétique « crise de civilisation » pour chercher des explications ou des excuses. Nous devons assumer nos faiblesses pour trouver des solutions.

Aux premiers, c'est-à-dire aux jeunes scolarisés, aux diplômés, je dirai qu'en ce qui les concerne, les perspectives devraient dans les toutes prochaines années devenir plus favorables. Les progrès de notre économie, stimulée par la mise en œuvre de nos grands projets et de notre révolution agricole, se traduiront inmanquablement par de nouvelles opportunités d'emploi. Tenez par exemple : pour l'année 2013, 200.000 emplois seront créés dans le secteur formel. C'est pour notre jeunesse un encouragement à étudier sérieusement pour aborder, dans les meilleures conditions possibles, la compétition qui sera rude.

Aux seconds qui, par la force des choses, se sont trouvés marginalisés, je souhaite qu'ils sachent que j'apprécie le courage qu'ils ont eu en acceptant des tâches, souvent pénibles, pour faire vivre leurs familles. Plutôt que de les regarder de haut, l'on devrait leur reconnaître un rôle social dont l'utilité est incontestable. Prenons, par exemple, le cas des conducteurs de moto-taxis. Je sais que cette profession n'a pas toujours bonne réputation en raison de quelques « brebis galeuses » qui s'y sont introduites. Mais la majorité de ces jeunes cherchent tout simplement à gagner leur vie. N'est-on pas heureux de la possibilité offerte d'atteindre rapidement et à moindre coût des destinations difficiles d'accès ? Pour éviter certains comportements qui sont à déplorer, il conviendrait sans aucun doute d'organiser la profession et de prévoir à leur intention des stages de formation concernant à la fois le code de la route, notamment le port du casque, et la technique des véhicules à deux roues.

A première vue, le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, en liaison avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, me paraît tout indiqué pour organiser ce genre de stage, soit à travers les organismes existants pour la promotion socio-économique des jeunes, soit par la création de nouvelles structures. D'ores et déjà, je demande à ces départements ministériels de me faire des propositions allant dans ce sens. Ce que je viens de dire vaut également pour les autres activités de l'informel. L'expérience des groupes associatifs et des organisations non gouvernementales dans le domaine de l'encadrement et de l'accompagnement des métiers de l'informel mériterait sans doute d'être explorée sérieusement pour être valorisée.

Aux enseignants, je veux dire à nouveau toute mon estime et ma compréhension. Ils occupent une place centrale dans la formation de notre jeunesse. C'est pourquoi il est indispensable qu'ils retrouvent le « feu sacré ». Ceci pourrait être obtenu de deux façons : d'abord, ainsi que je l'avais dit l'an dernier à la même occasion, en engageant une réflexion d'ensemble sur l'avenir de notre système éducatif dont l'un des objectifs devrait être de réhabiliter la fonction enseignante ; ensuite en poursuivant le dialogue sur leurs revendications, y compris salariales, dans un esprit ouvert. Le secteur de l'éducation et de la formation constitue, vous le savez, l'une des priorités de mon action. Les choses iront progressivement en s'améliorant, dans un véritable partenariat entre les enseignants et leurs autorités de tutelle. Il serait paradoxal qu'au

Cameroun, on ne donne pas à la fonction enseignante la place qui lui revient alors que l'Institut Africain pour les Sciences Mathématiques s'apprête à implanter dans notre pays un Centre d'Excellence destiné à renforcer les capacités de notre communauté scientifique. Ce geste de confiance d'une haute institution du savoir doit non seulement consolider notre propre confiance en nous-mêmes mais aussi encourager nos jeunes à faire le choix des études scientifiques et techniques pour lesquelles ils sont naturellement doués.

Je voudrais enfin aborder un sujet qui me tient à cœur et sur lequel j'ai souvent appelé votre attention. Le niveau de moralité de notre jeunesse se dégrade. Il suffit de lire la rubrique des faits divers dans la presse pour s'en rendre compte. Probablement d'ailleurs, le comportement de quelques jeunes n'est-il, dans une certaine mesure, que le reflet de notre société. Mais ce n'est pas là une bonne excuse. En effet, même si nous parvenons à relever le niveau de vie de notre population, même si nous assurons le fonctionnement de nos institutions démocratiques, même si nous maintenons la paix et la stabilité dans notre pays, la société apaisée et prospère que nous voulons construire sera minée de l'intérieur si ces avancées ne sont pas accompagnées par un progrès de la moralité publique. C'est pourquoi je vous exhorte, vous les jeunes, à adopter un comportement moral exemplaire et responsable. J'invite instamment vos parents à assumer leurs responsabilités et à vous conduire dans cette voie. Le civisme, on ne le dira jamais assez, est le fondement de toute société. Nos églises, nos temples et nos mosquées doivent redevenir de vraies écoles de civisme, de rigueur et de moralité.

Avant de conclure, je souhaite que nous ayons tous une pensée émue pour Kouokam Géraldine, élève de l'école évangélique de Mbanga, décédée il y a quelques jours en pleine cérémonie de lancement de la Semaine de la Jeunesse.

Chers jeunes compatriotes,

Vous êtes l'avenir de notre Nation. Vous portez tous nos espoirs. Soyez à la hauteur des ambitions que nous plaçons en vous.

Bonne Fête de la Jeunesse à toutes et à tous.

Vive la jeunesse camerounaise !

Vive le Cameroun !

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	iii
RÉSUMÉ.....	iv
ABSTRACT.....	v
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE : LES FONDEMENTS THÉORIQUES DE L'INTERROGATION.....	9
Chapitre I : THÉORIE ET TYPOLOGIE DE L'INTERROGATION.....	11
1.1. Les principaux axes théoriques.....	11
1.1.1 L'interrogation en grammaire.....	12
1.1.2. L'interrogation en linguistique.....	15
1.1.3. La rhétorique.....	20
1.2. Problèmes de typologie	21
1.2.1. L'interrogation directe.....	21
1.2.1.1. L'interrogation totale.....	22
1.2.1.2 L'interrogation partielle.....	25
1.2.2. L'interrogation indirecte.....	26
Chapitre II : LA GRAMMAIRE DE L'INTERROGATION.....	29
2.1. Le niveau morpho-syntaxique.....	29
2.1.1. La syntaxe de l'interrogation.....	29

2.1.1.1. Le système de la pronominalisation.....	29
2.1.1.2. L'inversion du sujet.....	30
2.1.1.3. L'insertion du morphème « est-ce que ».....	31
2.1.2. Les morphèmes interrogatifs.....	31
2.1.2.1. Les pronoms interrogatifs.....	32
2.1.2.2. Les adjectifs interrogatifs.....	33
2.1.2.3. Les adverbes interrogatifs.....	34
2.1.3. Les modalités combinatoires de l'interrogation.....	34
2.1.3. L'interro-négation.....	35
2.1.3.2.L'interro-passif.....	36
2.1.3.3 L'interro-emphatique.....	36
DEUXIÈME PARTIE : L'ÉTUDE FONCTIONNELLE DE L'INTERROGATION EN CONTEXTE.....	38
Chapitre III. LES VALEURS SÉMANTIQUES.....	39
3.1 L'incertitude du locuteur.....	40
3.1.1. Le doute.....	40
3.1.2. L'inquiétude.....	41
3.1.3. Le scepticisme (le refus de croire à quelque chose).....	42
3.1.4. L'embarras.....	43
3.1.5. La demande de confirmation.....	44
3.2. L'assurance du locuteur.....	45
3.2.1 L'incitation.....	45

3.2.2. La justification.....	46
3.2.3. Le défi.....	47
Chapitre IV. LES VALEURS PRAGMATIQUES.....	50
4.1. Acte locutoire.....	51
4.2. Acte illocutoire.....	52
4.3. Acte perlocutoire.....	54
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	56
BIBLIOGRAPHIE.....	60
ANNEXES	